



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal

steuñv le'hel ar c'hêraozañ
etrekumunel

MOELAN-SUR-MER

Plans thématiques

Règles graphiques

MOELAN SUR MER

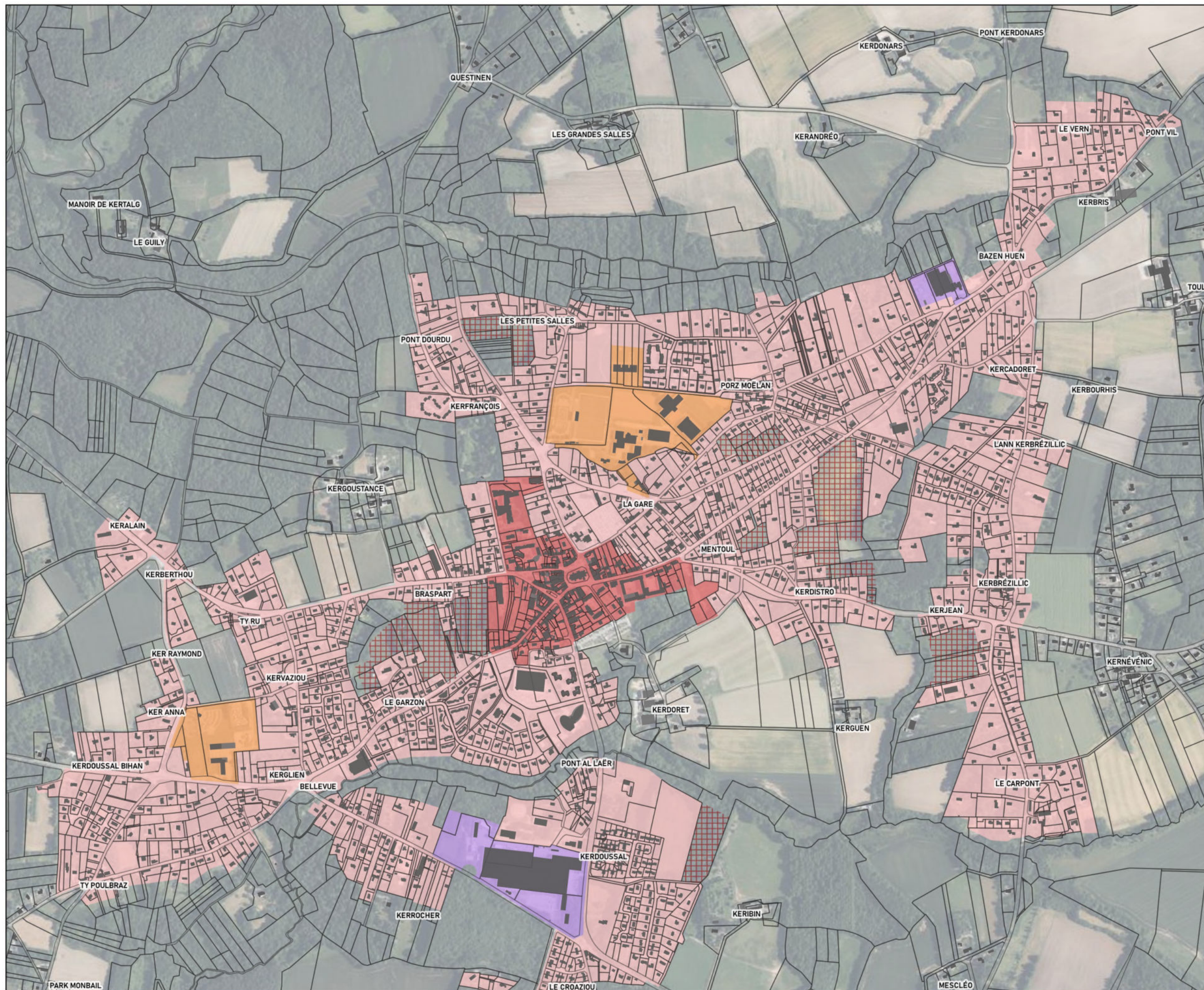


Mixité des fonctions

-  Mixité des fonctions renforcée
-  Mixité des fonctions sommaire
-  Équipements d'intérêt collectif et service public
-  Activités artisanales et industrielles exclusives
-  Activités commerciales exclusives majeures
-  Activités commerciales exclusives de proximité
-  Activités économiques mixtes
-  Hébergement hôtelier et touristique exclusif
-  Secteur à vocation de camping
-  Activités portuaires exclusives
-  Secteur déjà urbanisé (SDU)
-  1AU
-  2AU



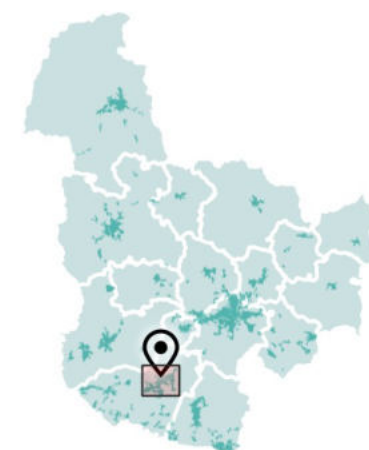
Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



0 100 m

Règles graphiques

MOELAN SUR MER

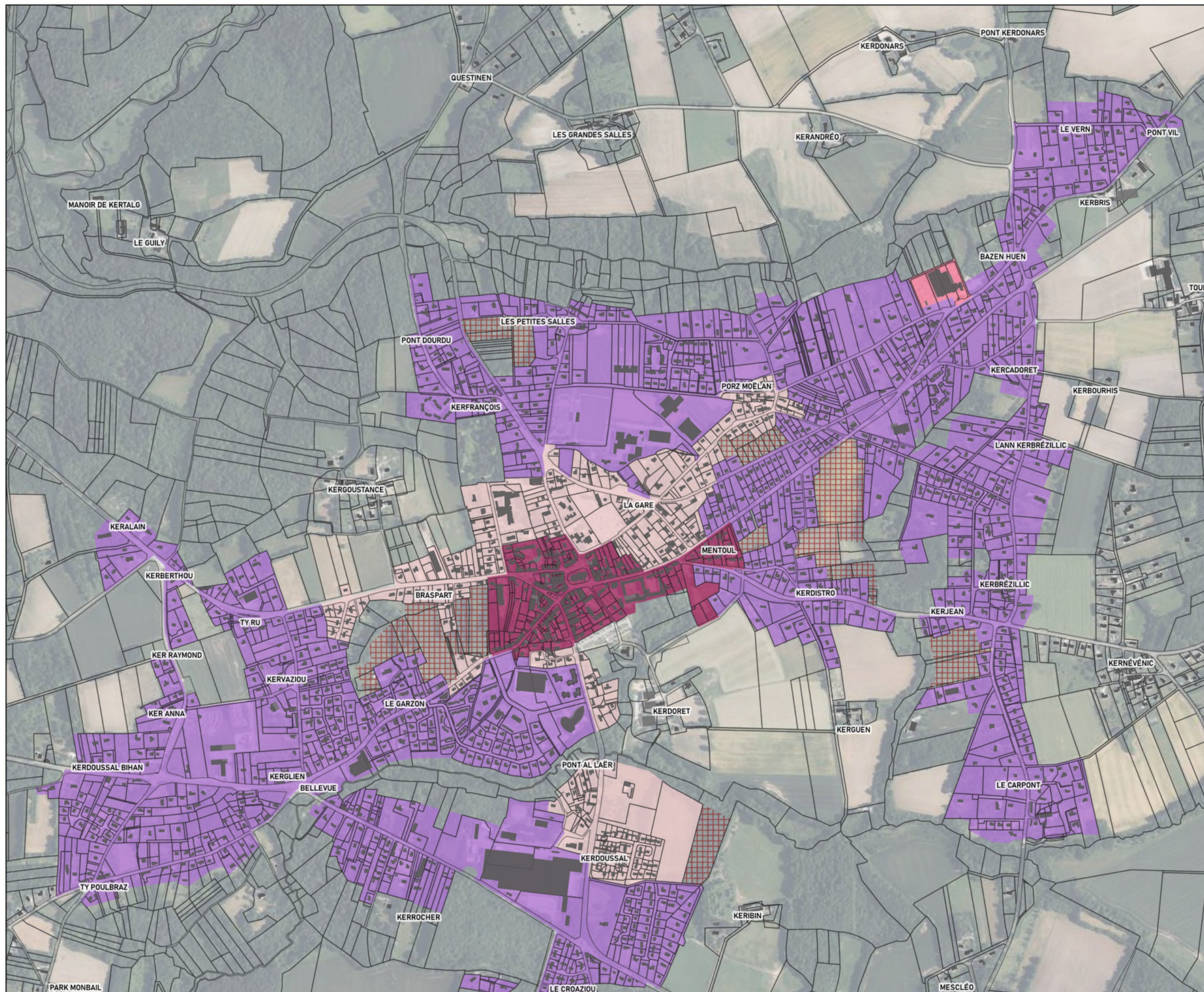


Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



MOELAN SUR MER



- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale

 1AU

2AU



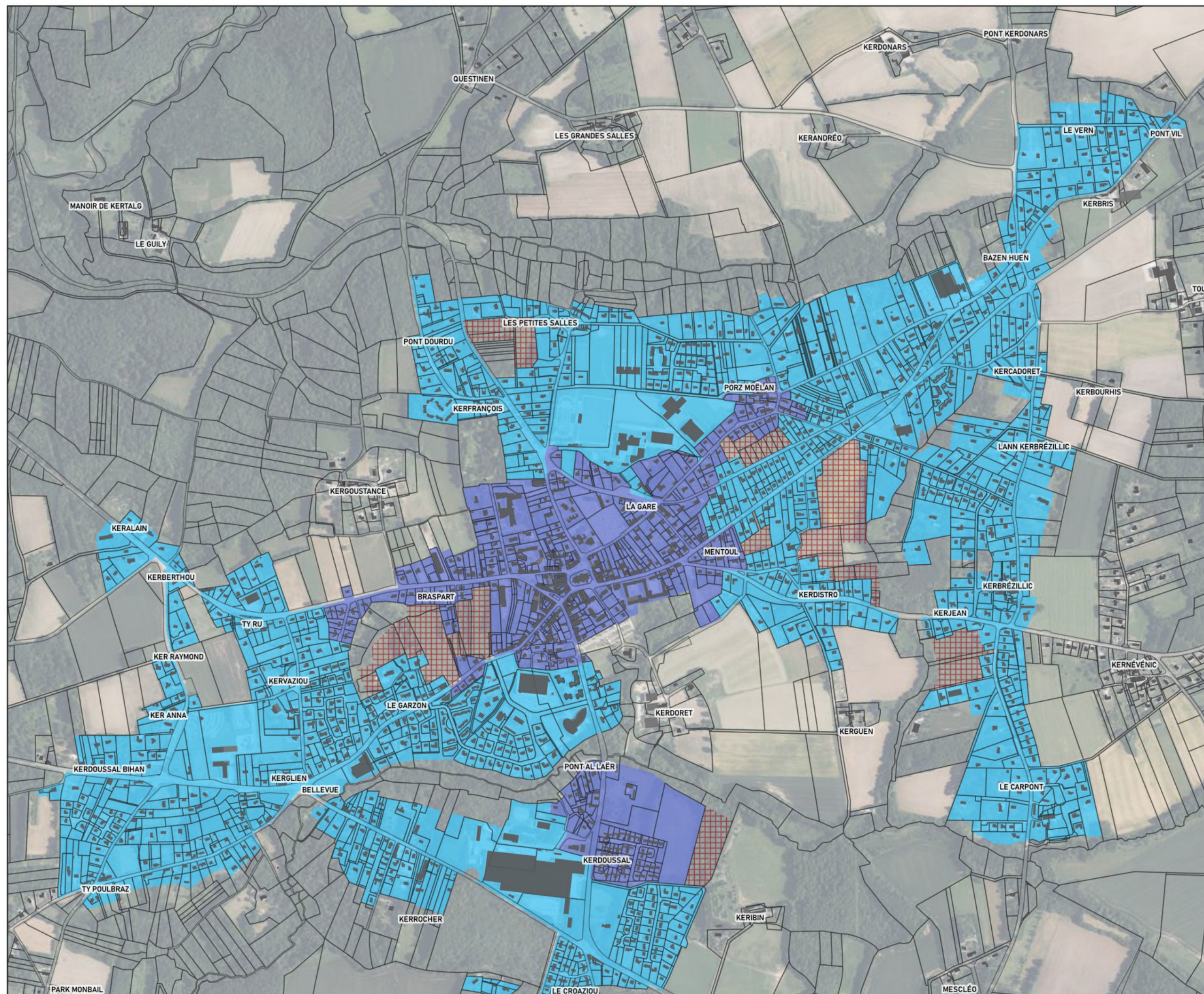
Quimperle
Communaal
Kemperle
Kumuniez



**Plan local d'urbanisme
intercommunal**
étude technico-économique
programmée



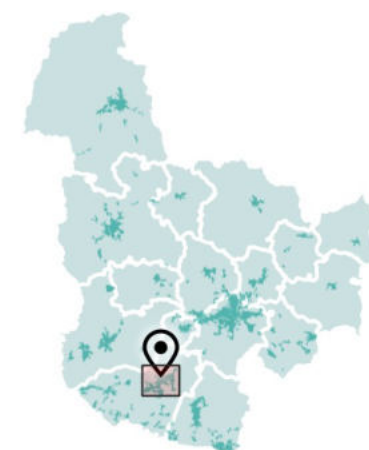
Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



0 100 m

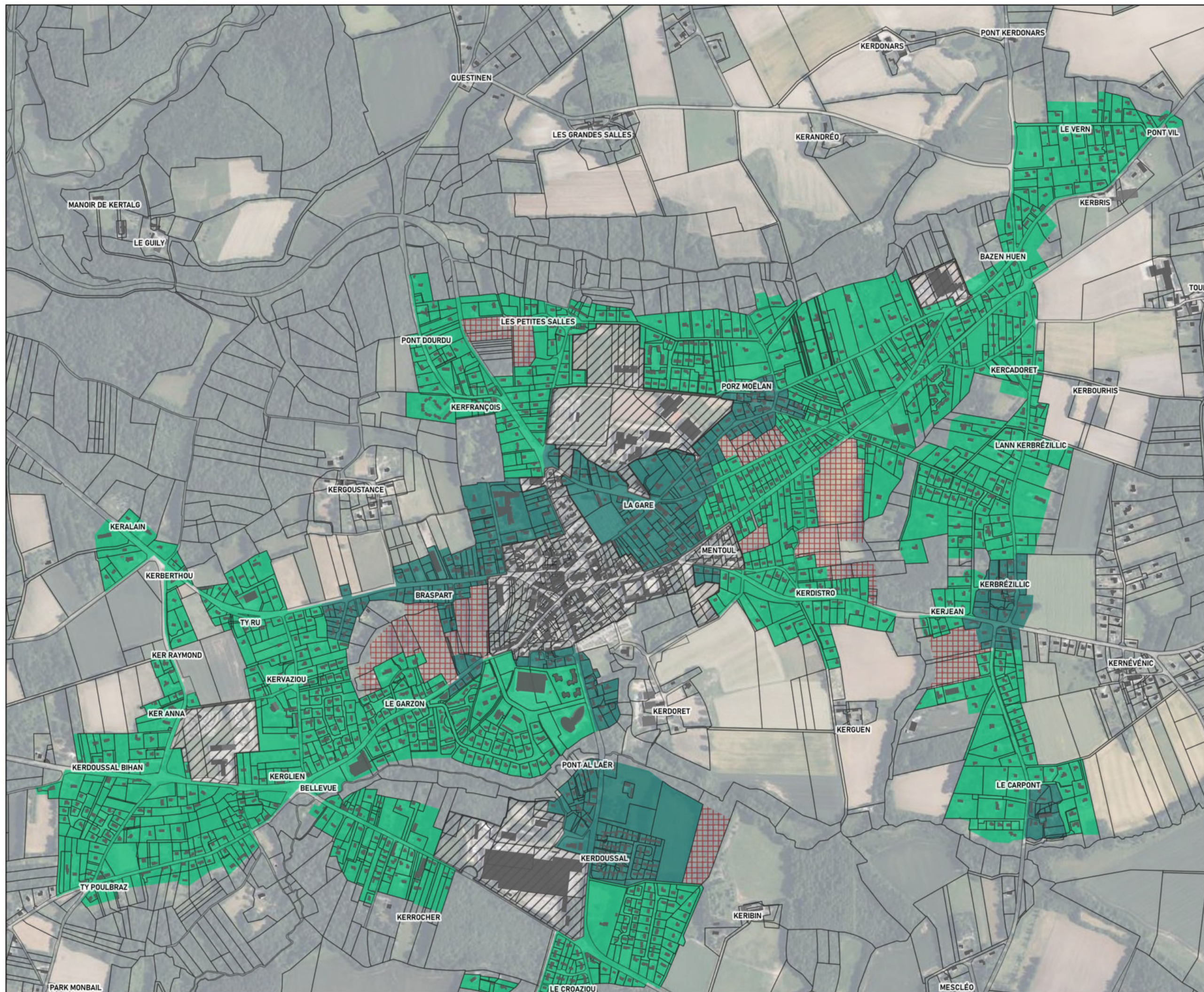
Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU

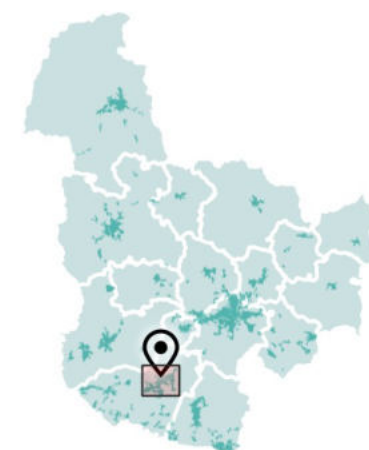


CITADIA
CONSEIL

Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021

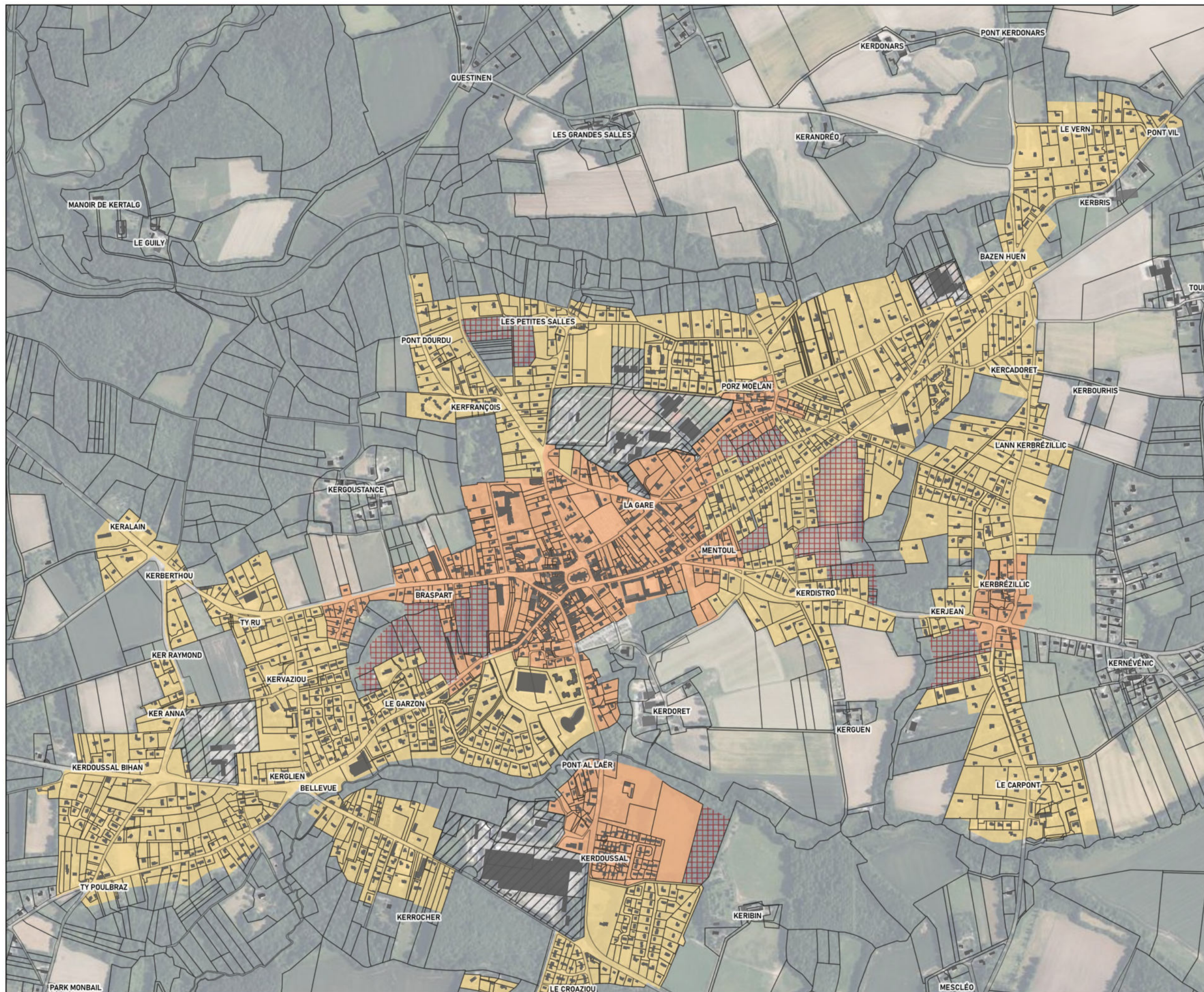
Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



0 100 m



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



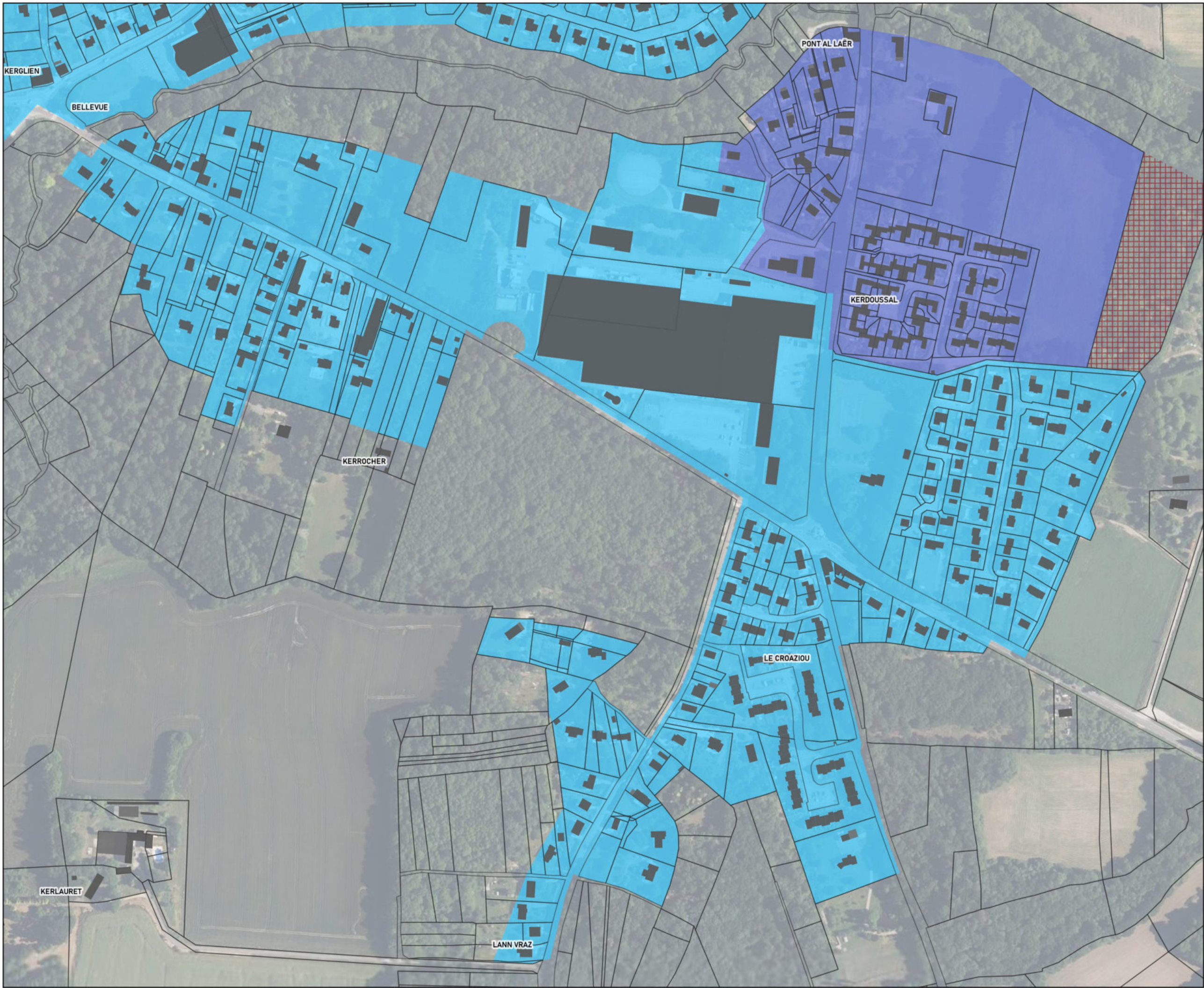
Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU





Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Implantation aux limites
séparatives

- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU

Règles graphiques

MOELAN SUR MER

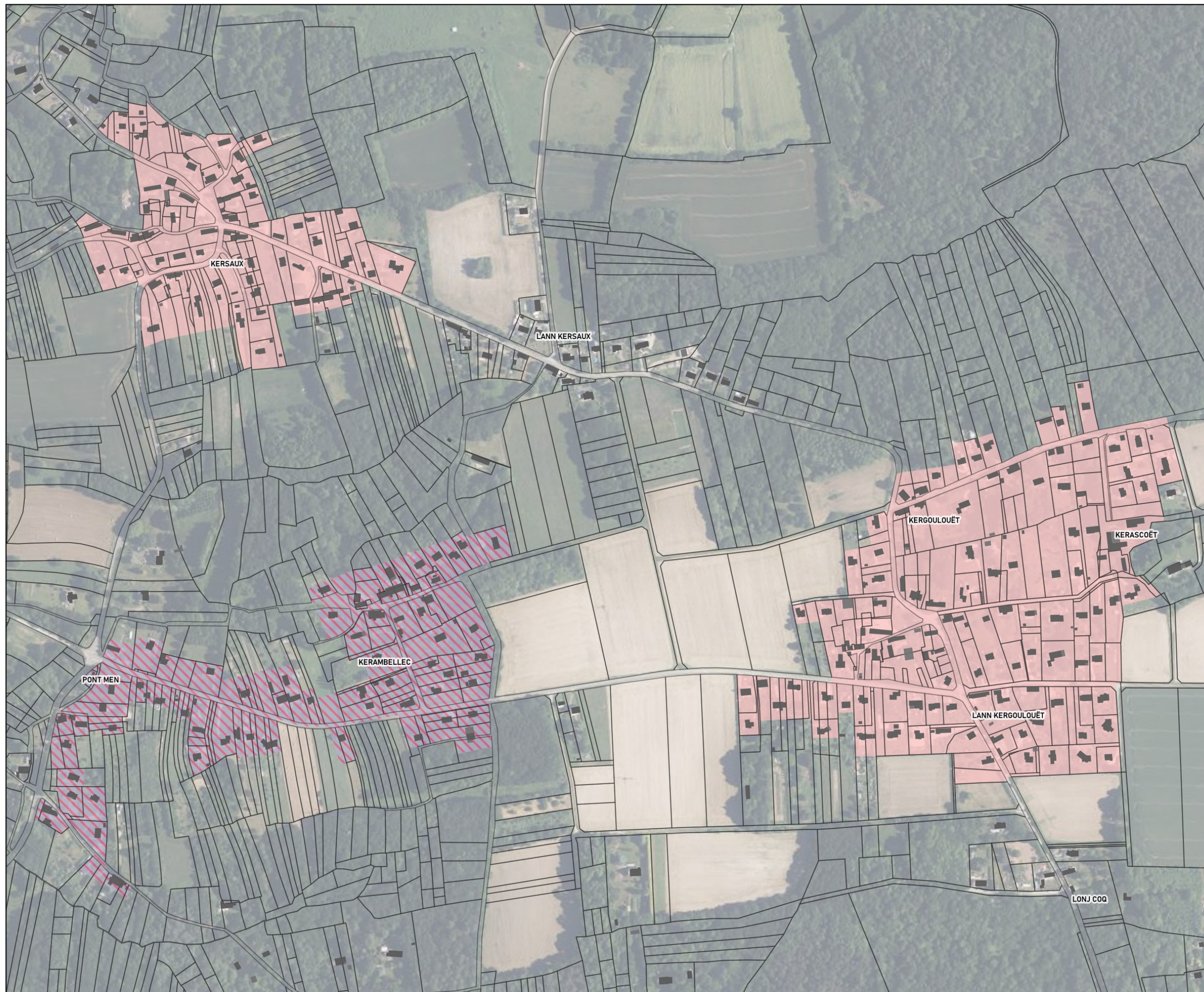


Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



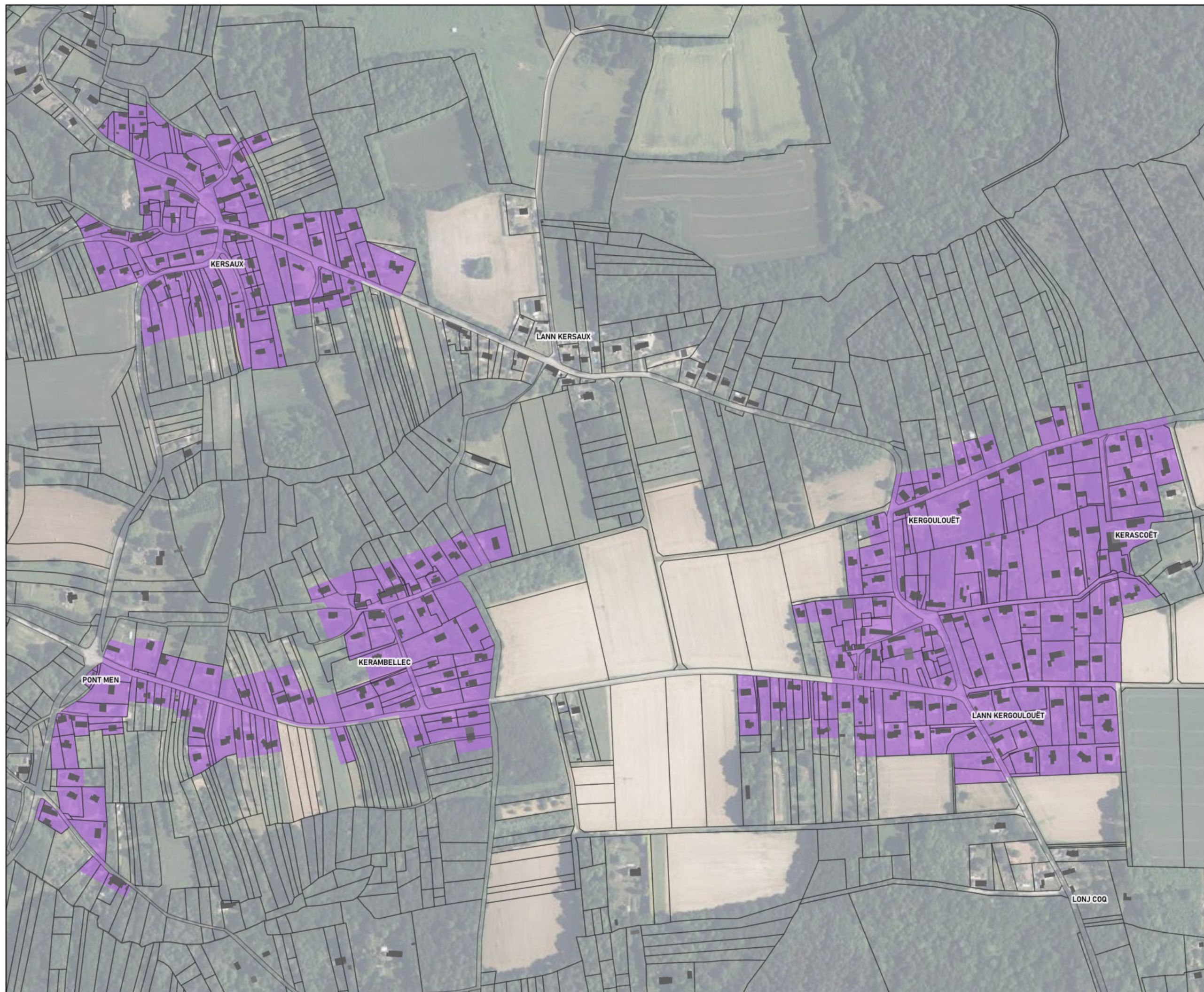
Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU



0 100 m



CITADIA
CONSEIL

Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO © 2021

Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux limites séparatives

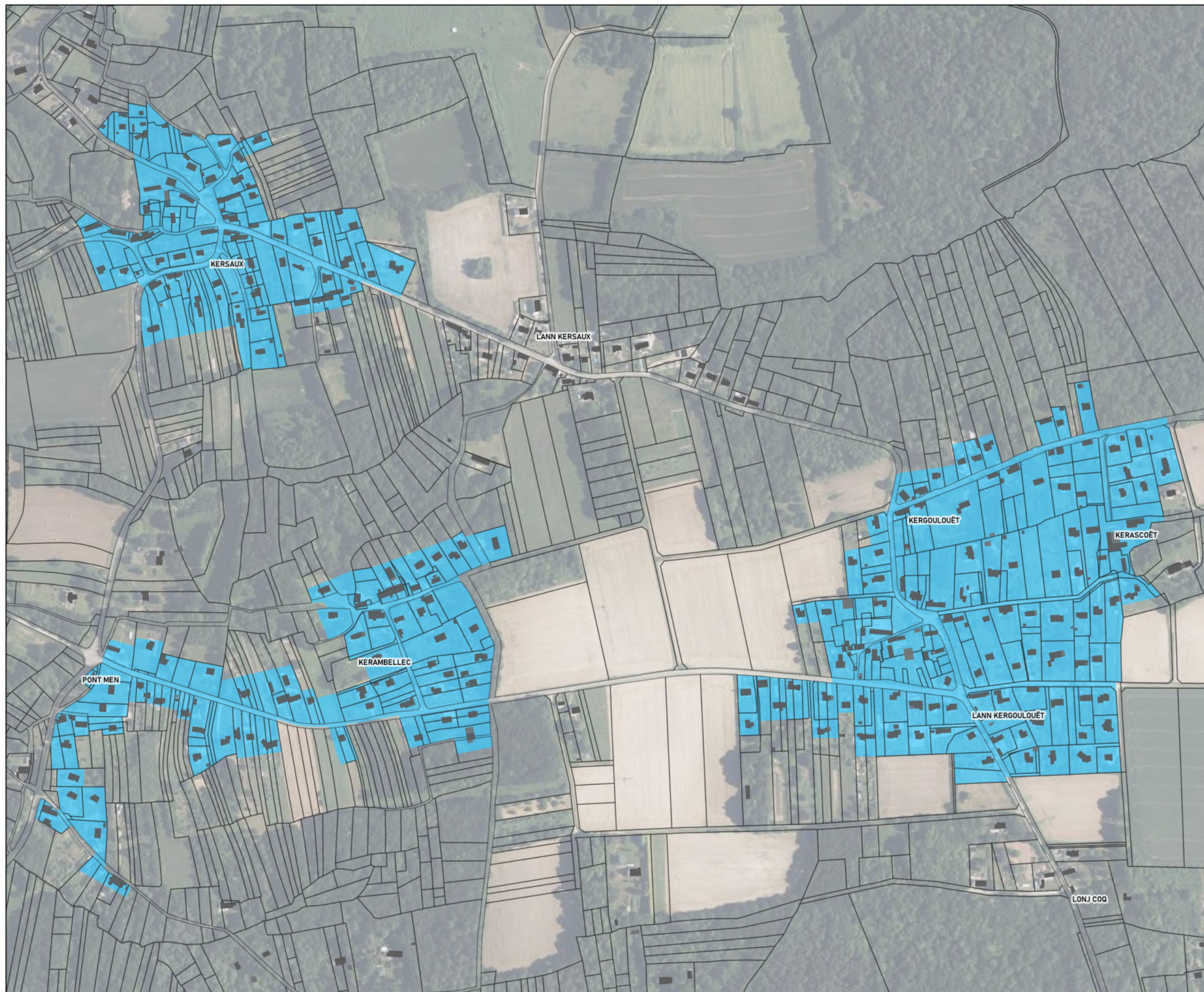
- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale

1AU

2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



0 100 m

Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



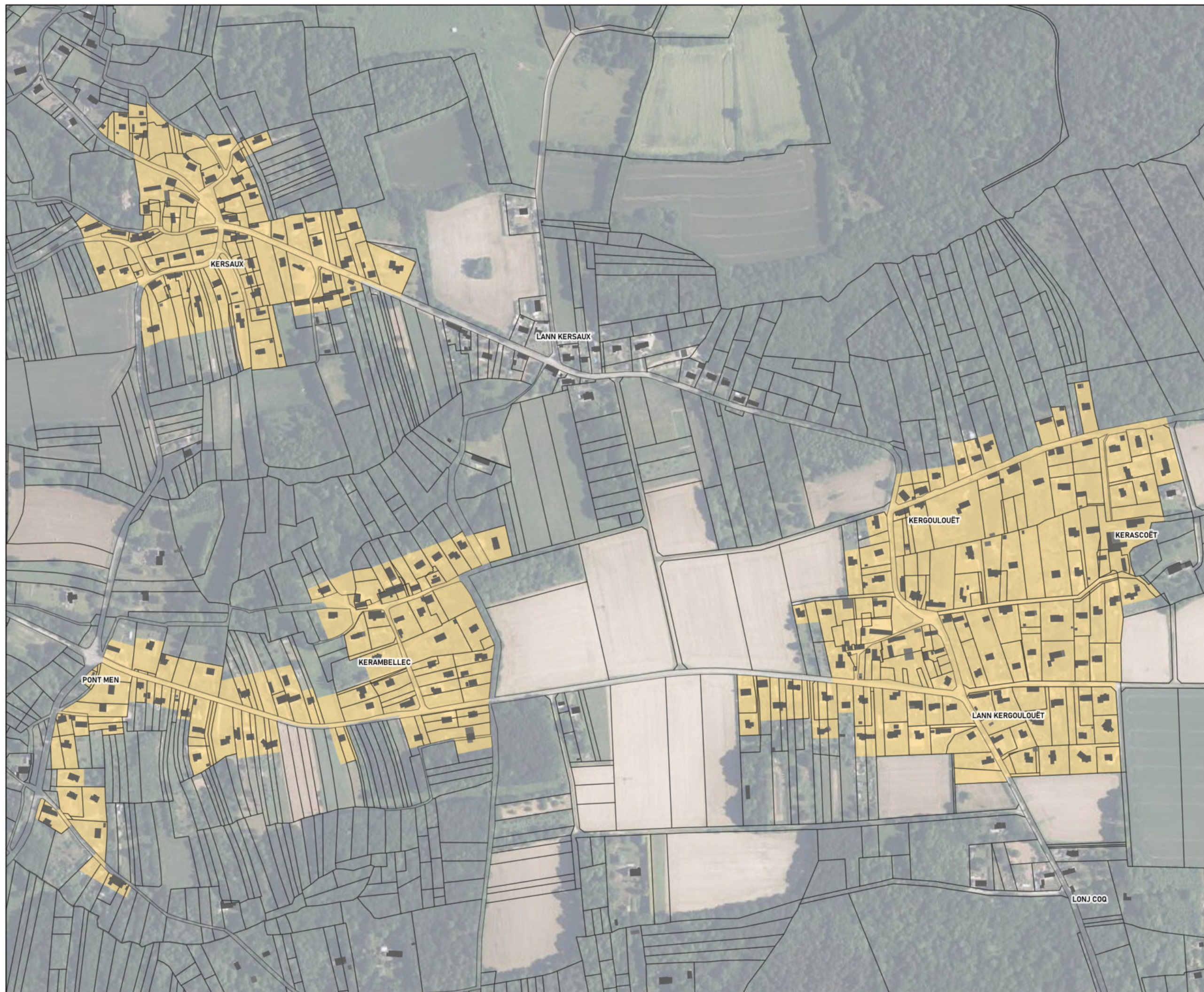
Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU

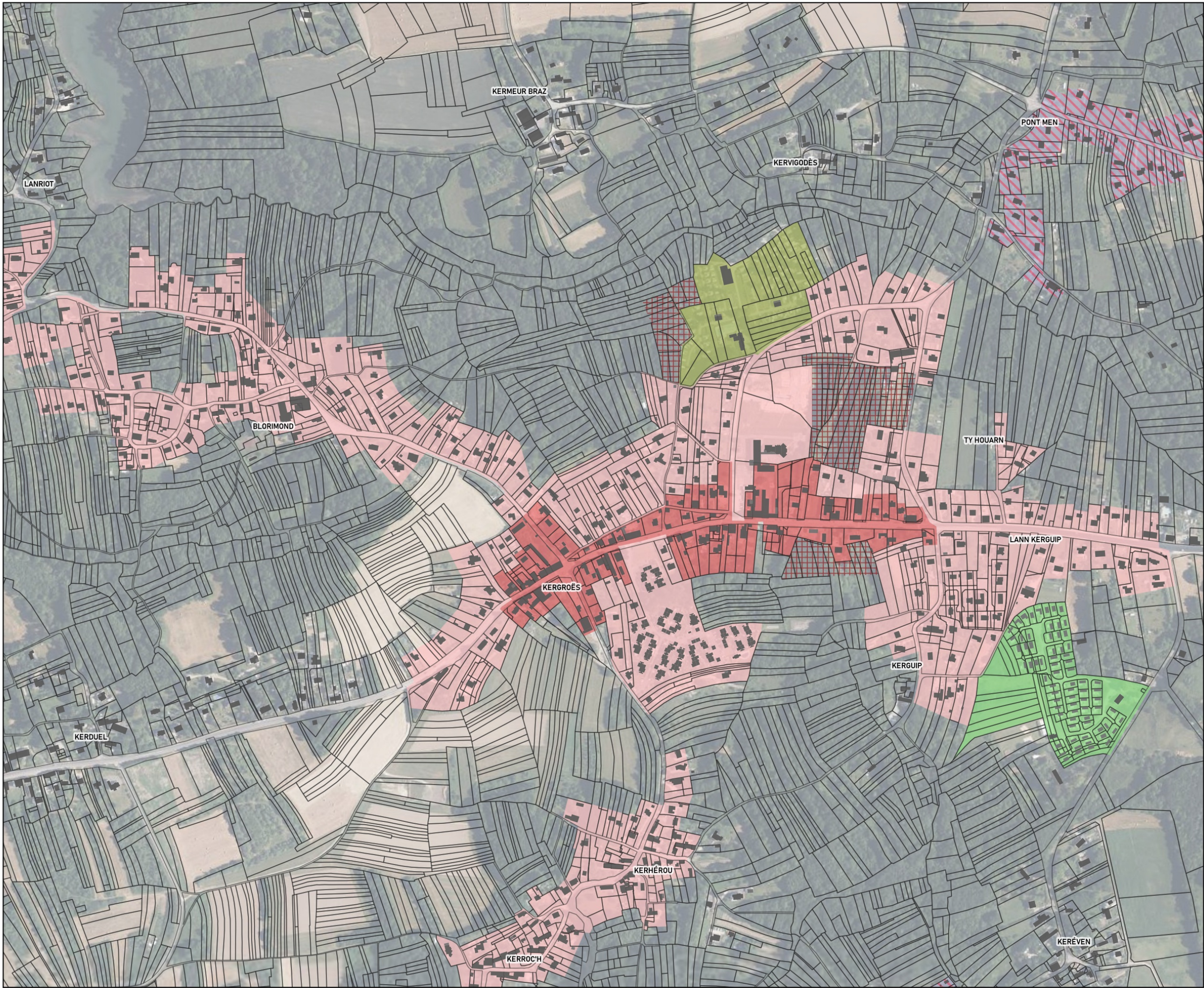


0 100 m



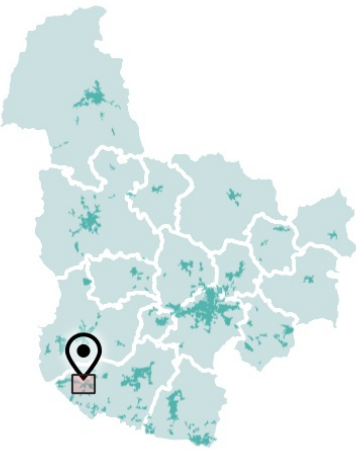
CITADIA
CONSEIL

Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



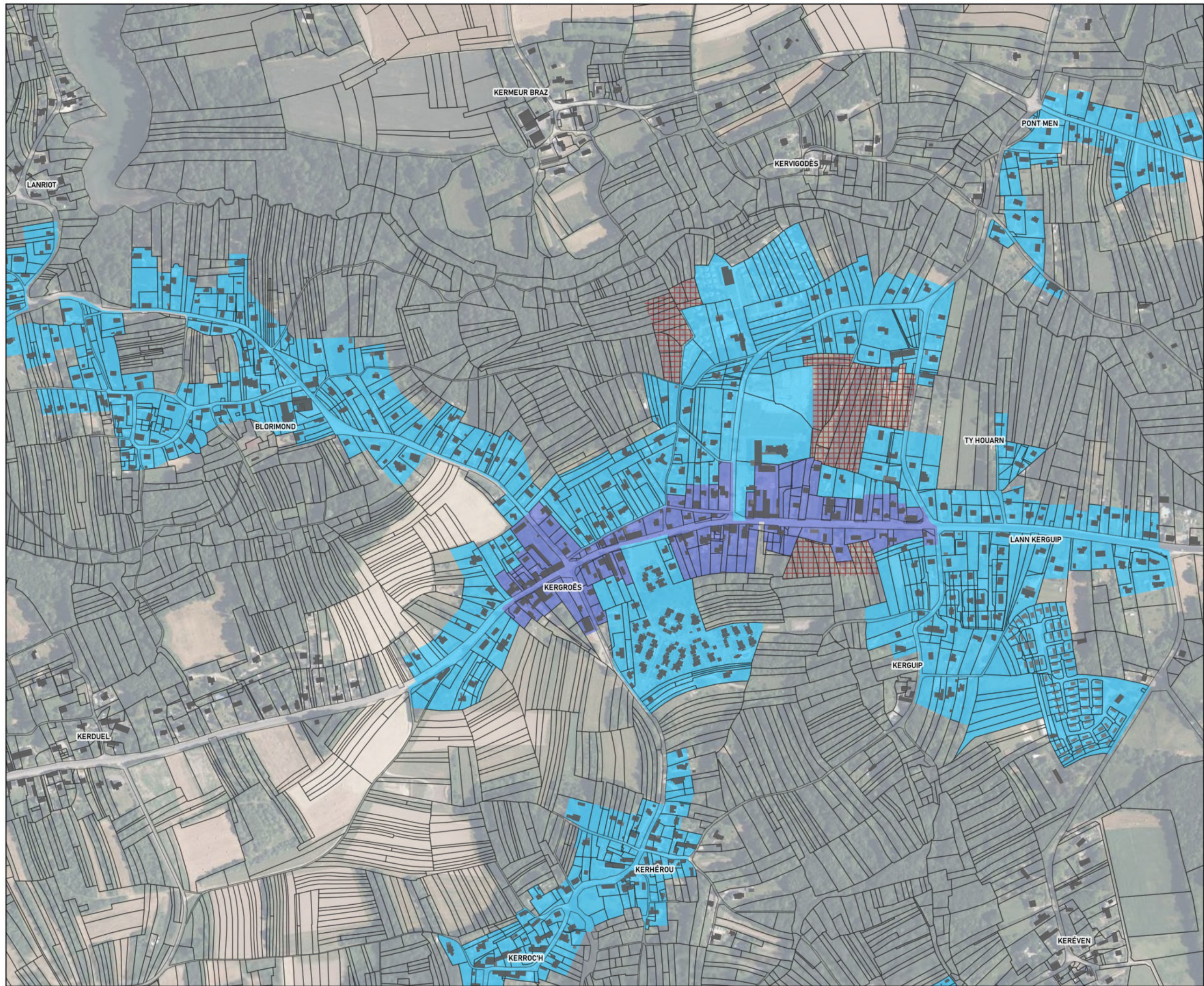
Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU





Règles graphiques

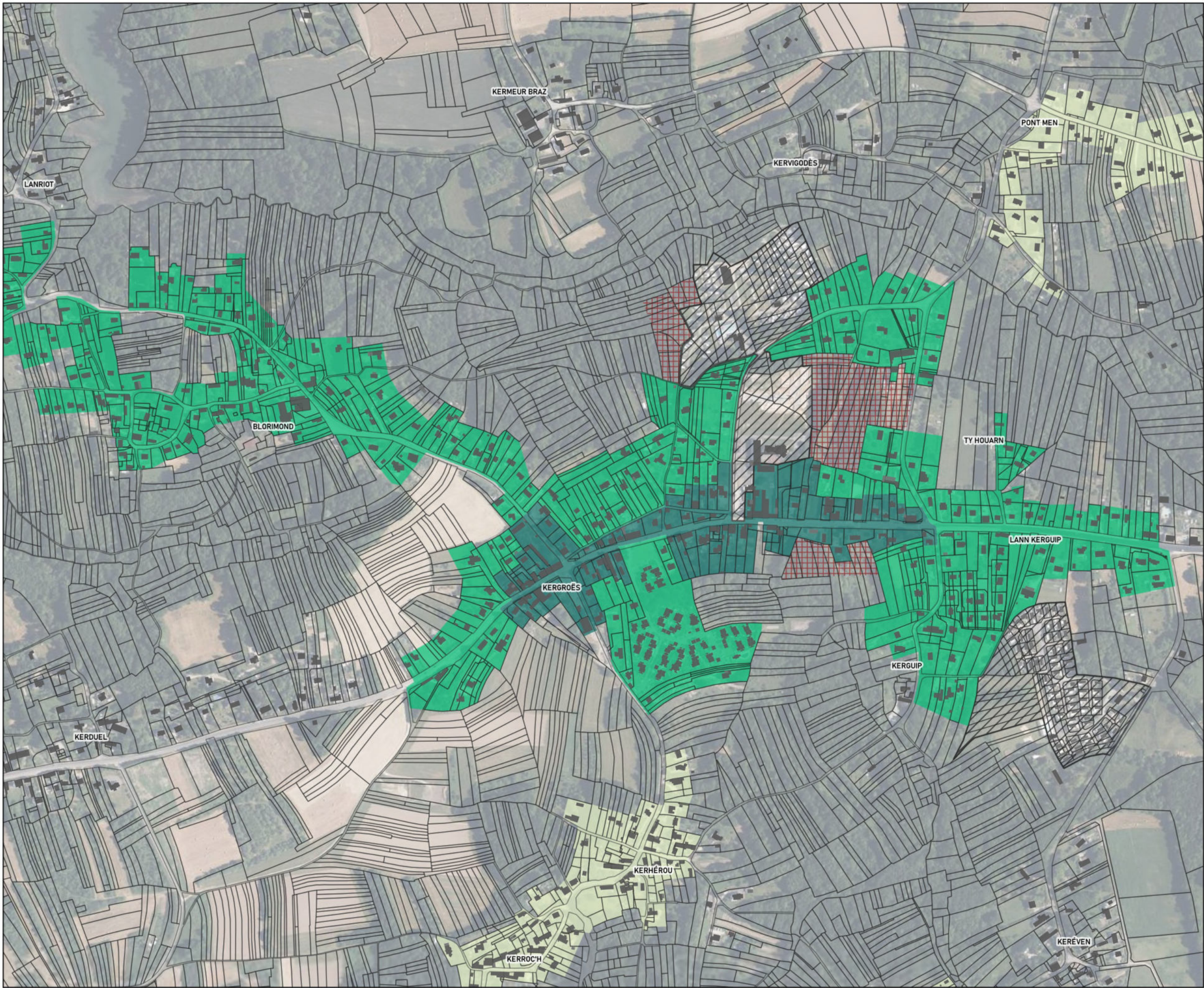
MOELAN SUR MER



Implantation aux limites séparatives

- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
- 1AU
- 2AU





Règles graphiques

MOELAN SUR MER

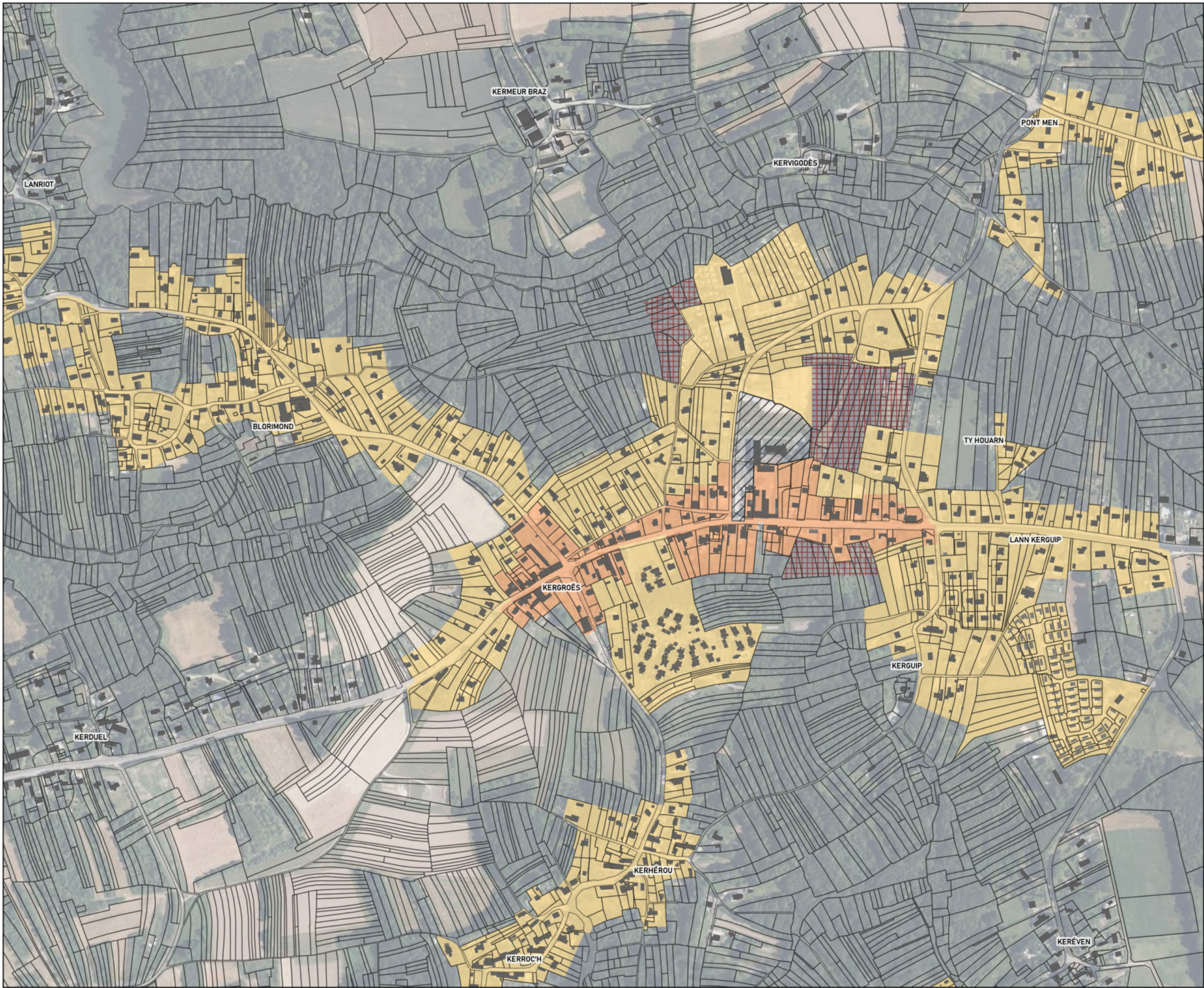


Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques
MOELAN SUR MER

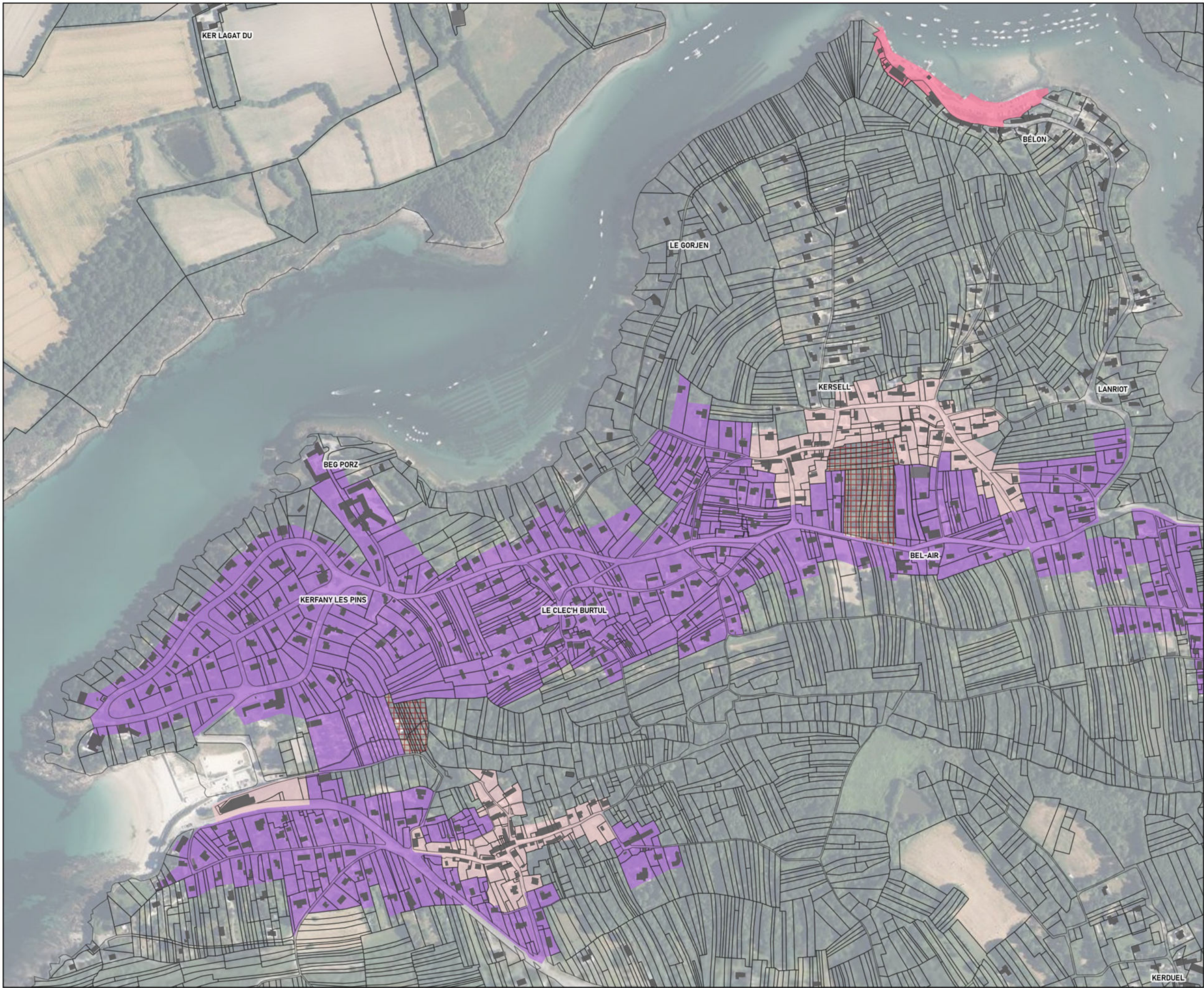


Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

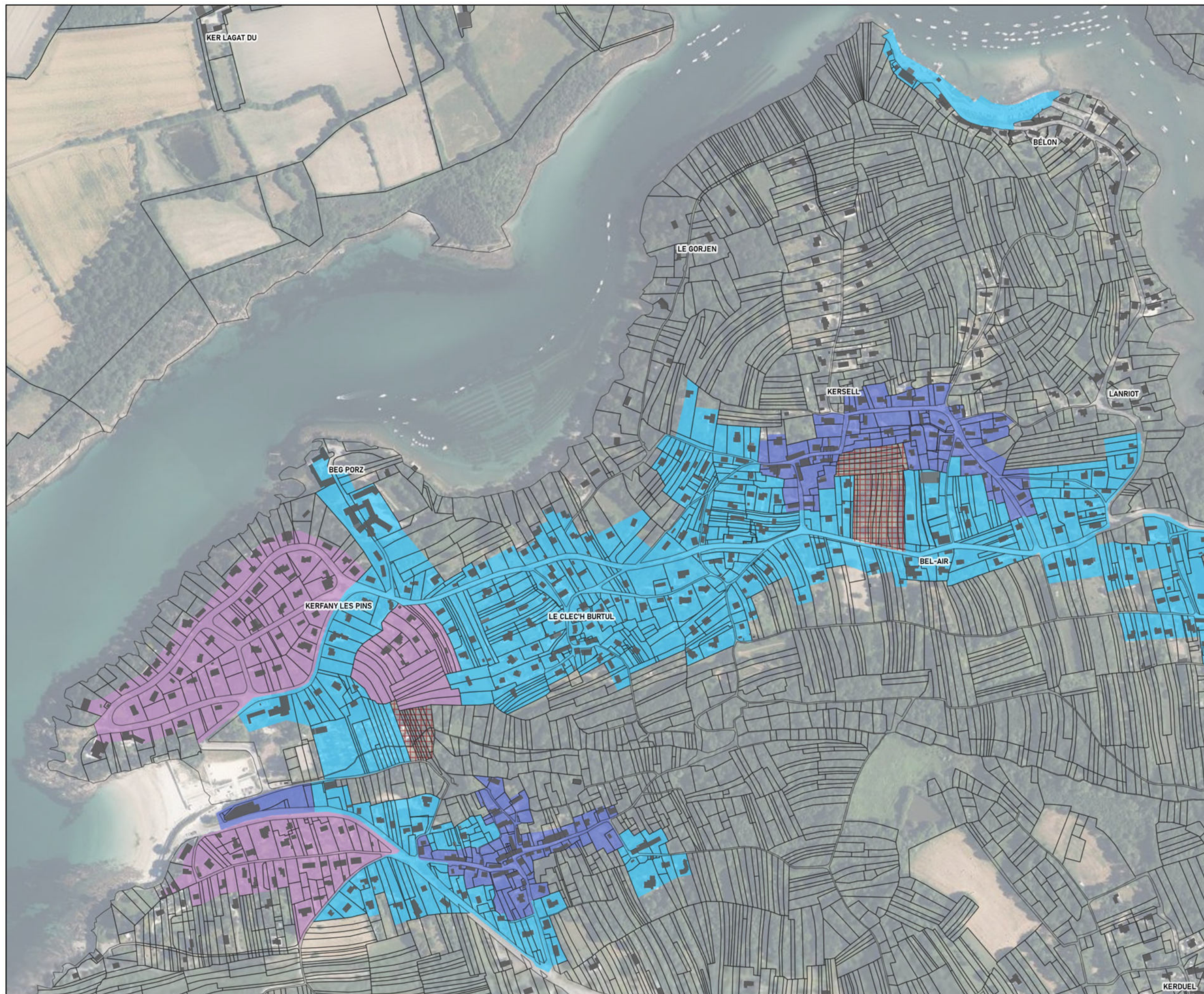
MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU





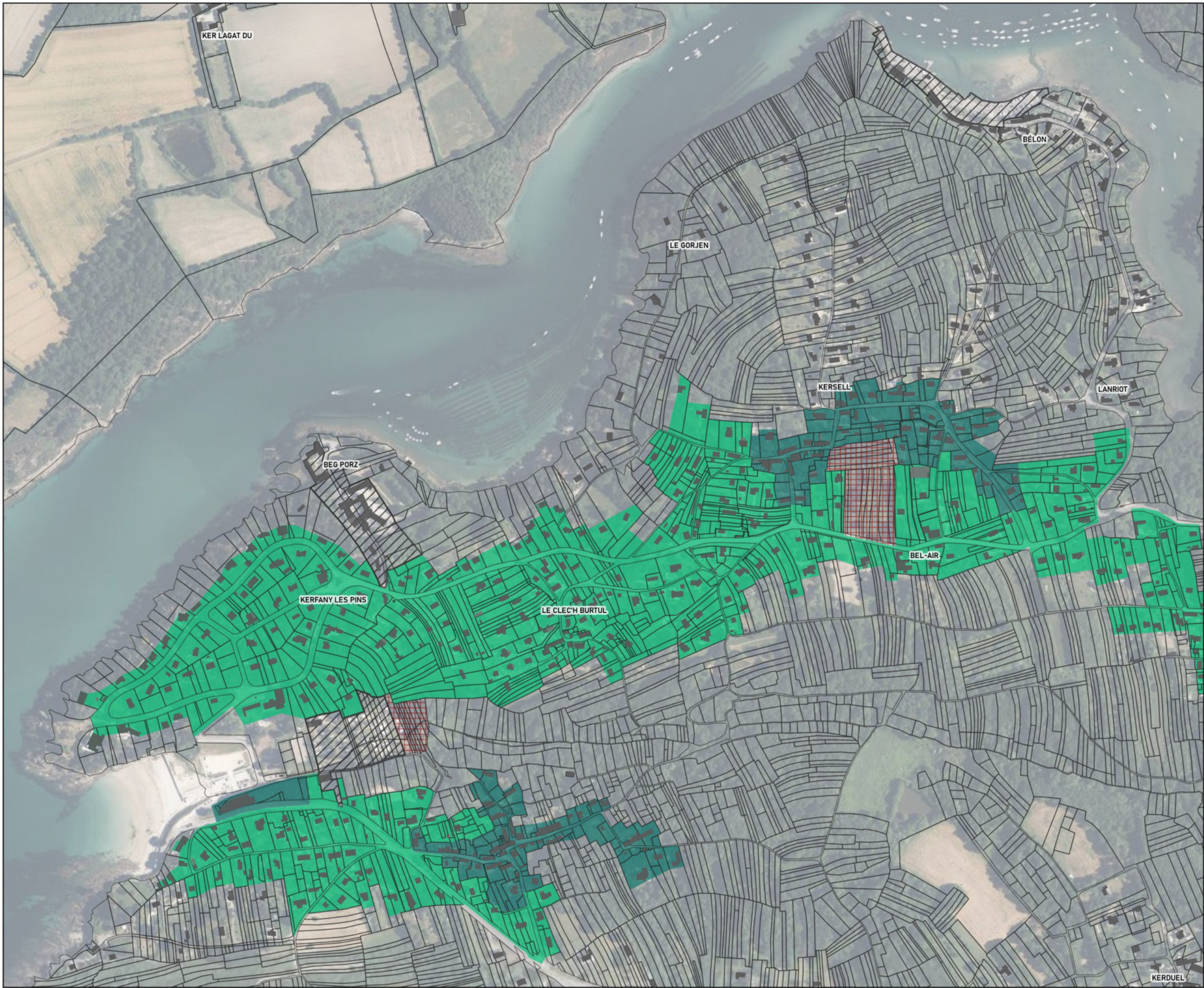
Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux limites séparatives

- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques

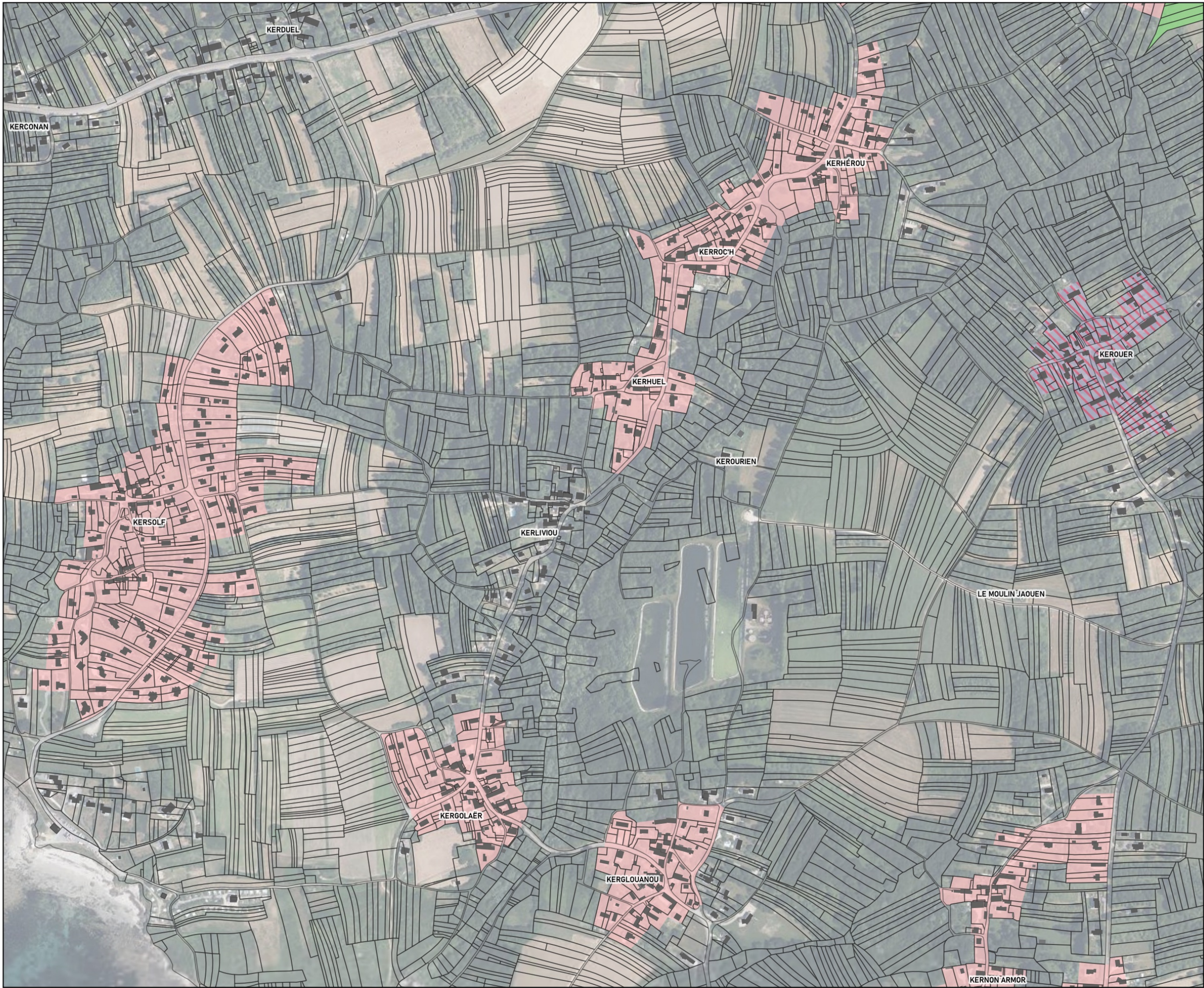
MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU





Règles graphiques

MOELAN SUR MER

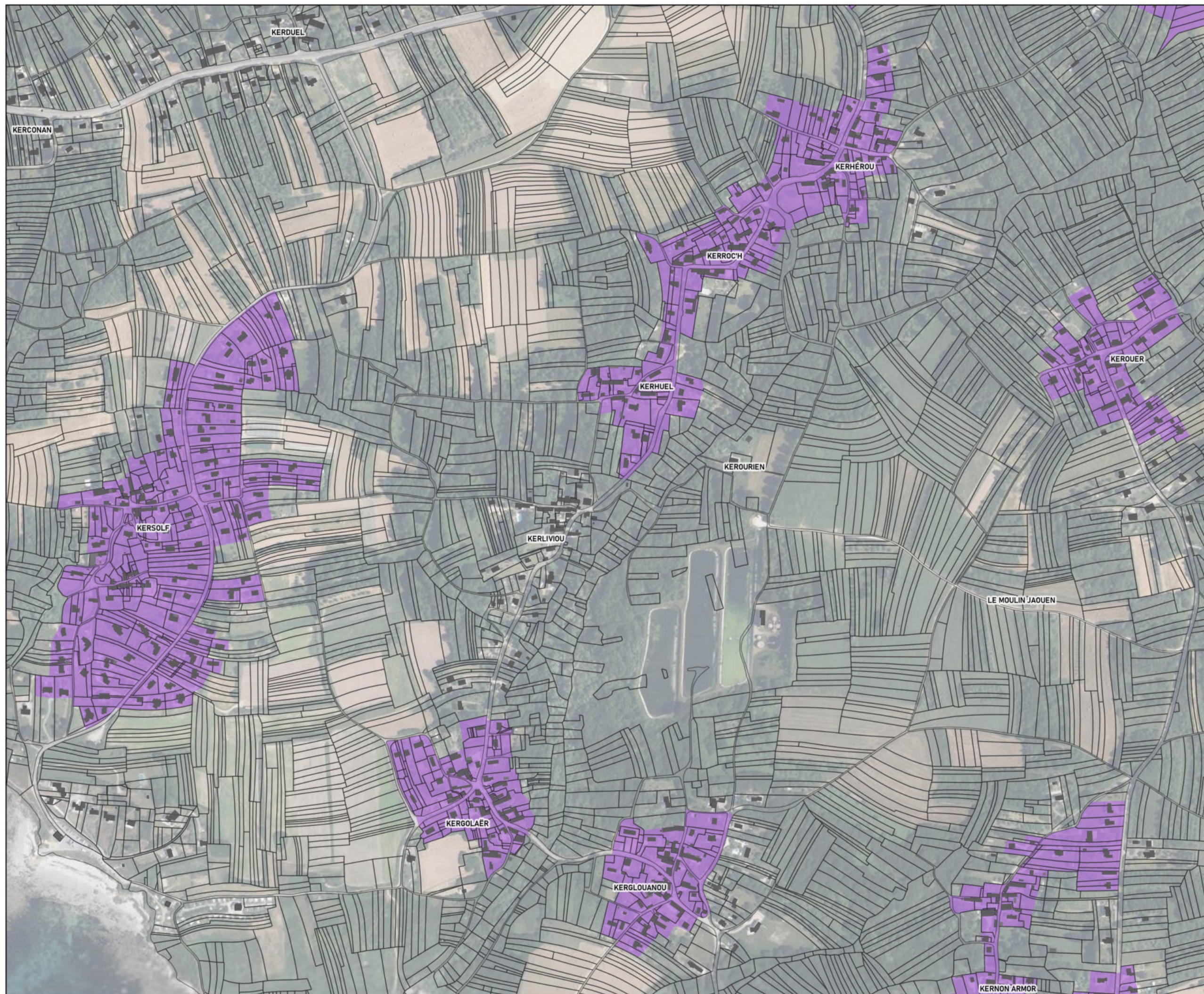


Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

MOELAN SUR MER

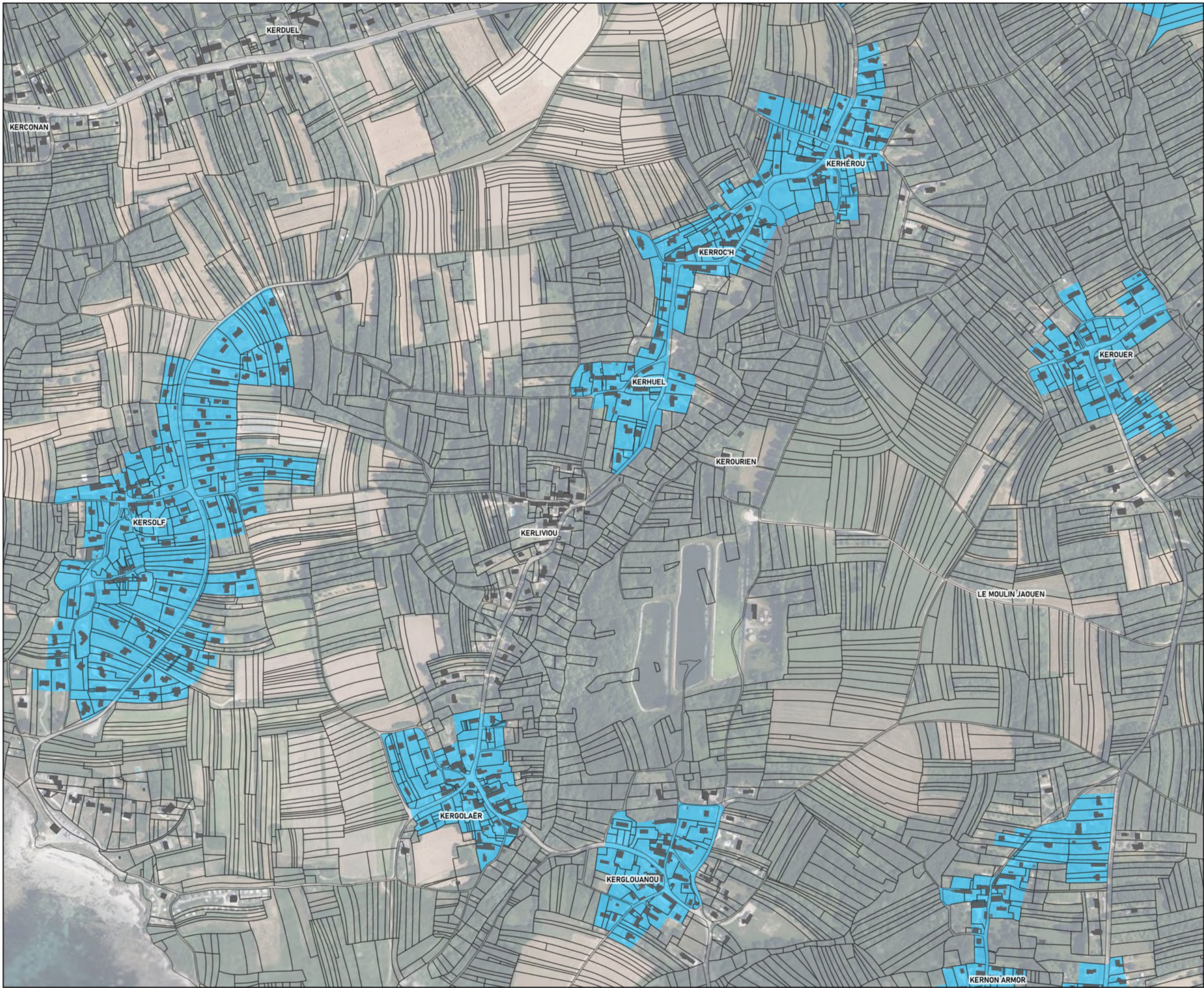


Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO © 2021



Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Implantation aux limites
séparatives

- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU

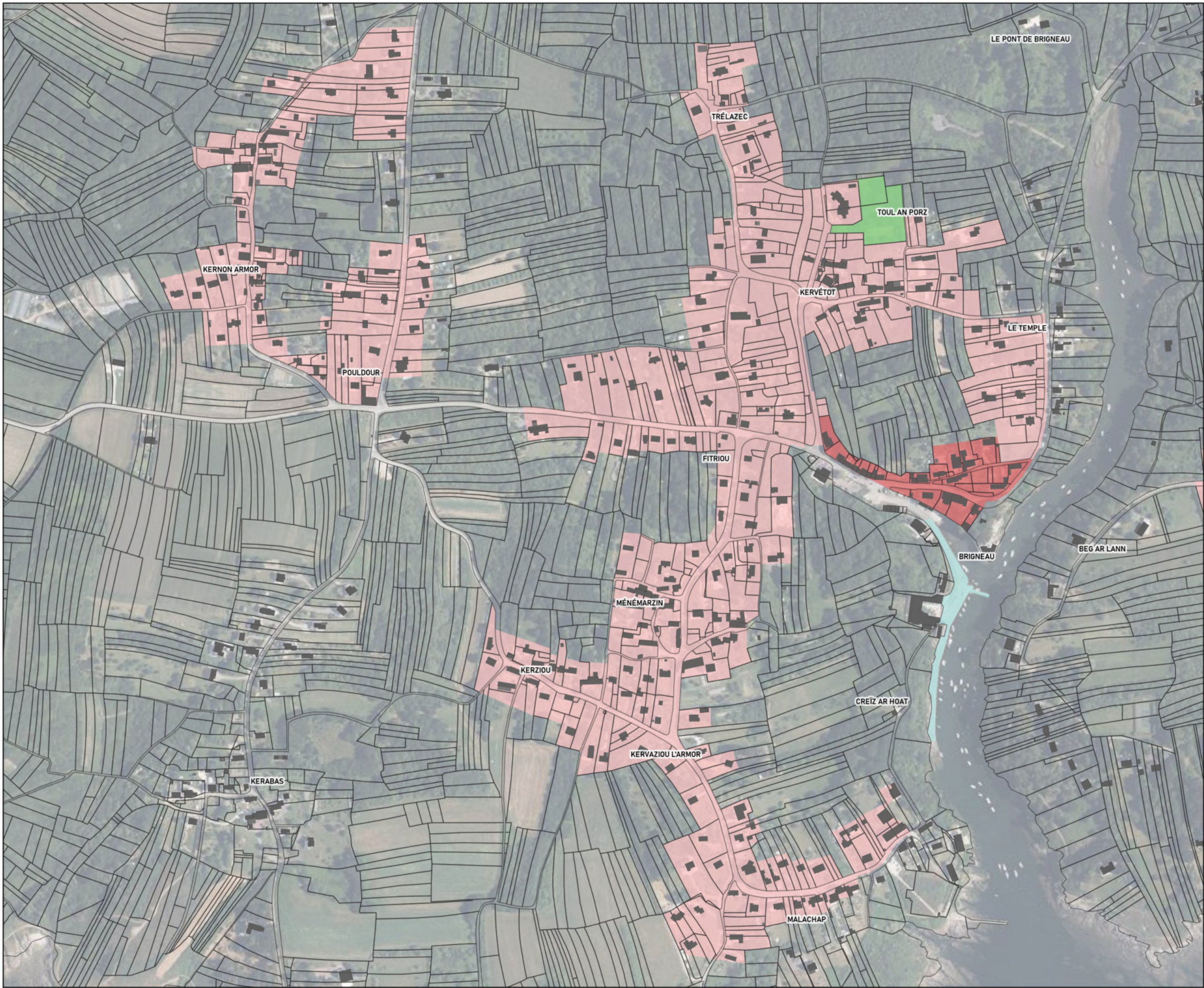


Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



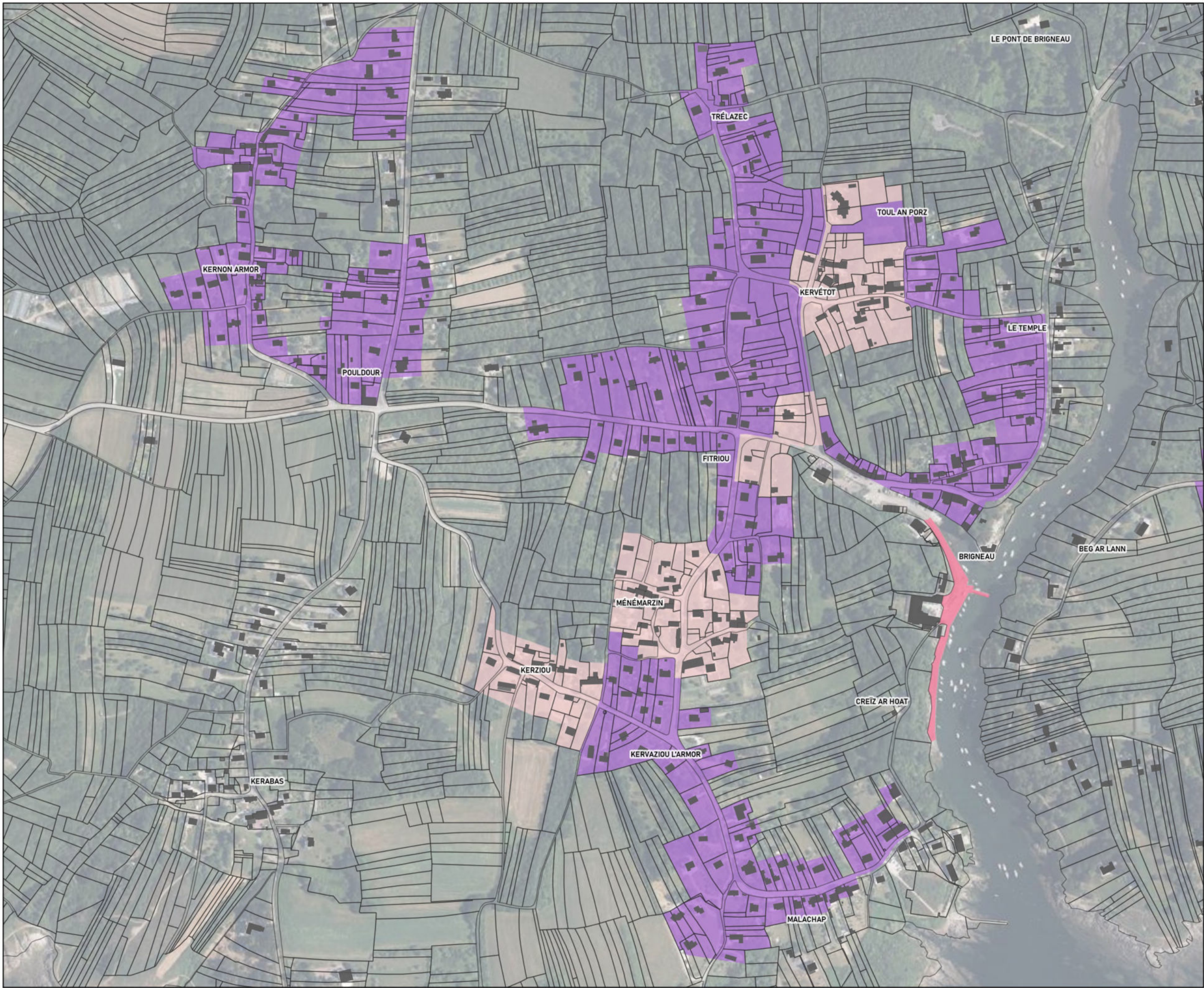
Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021





Règles graphiques

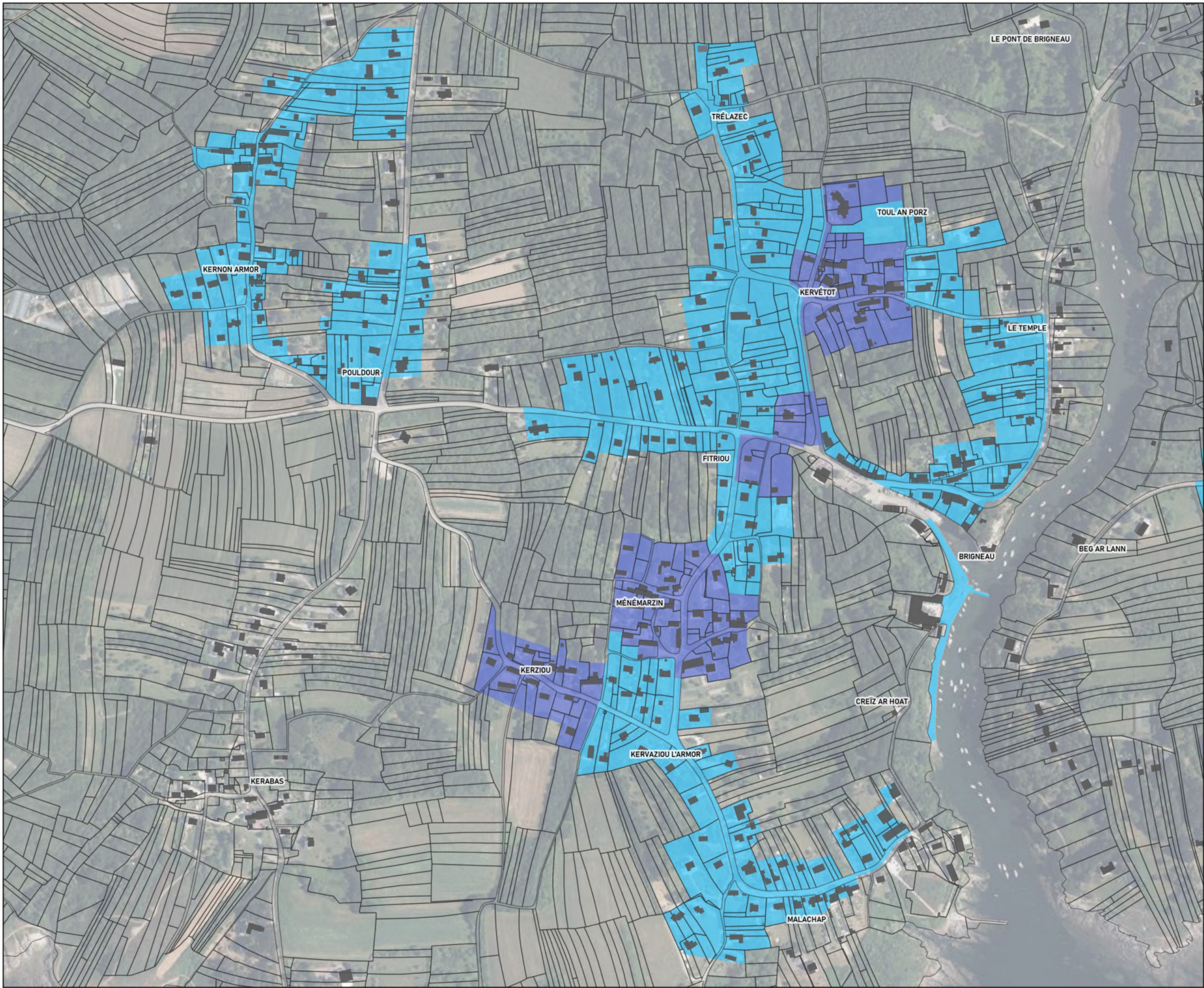
MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU





Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Implantation aux limites
séparatives

- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
- 1AU
- 2AU



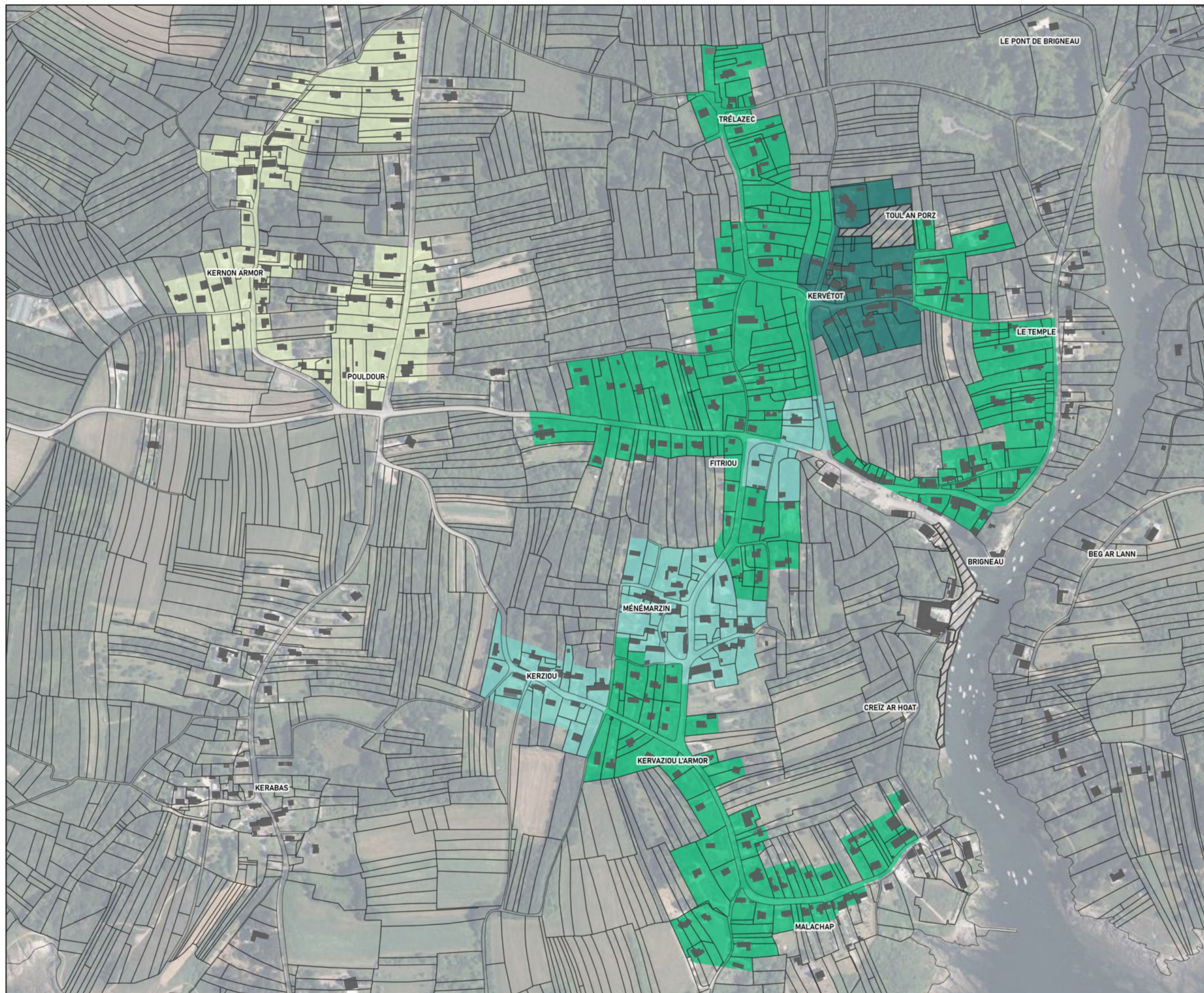
Règles graphiques

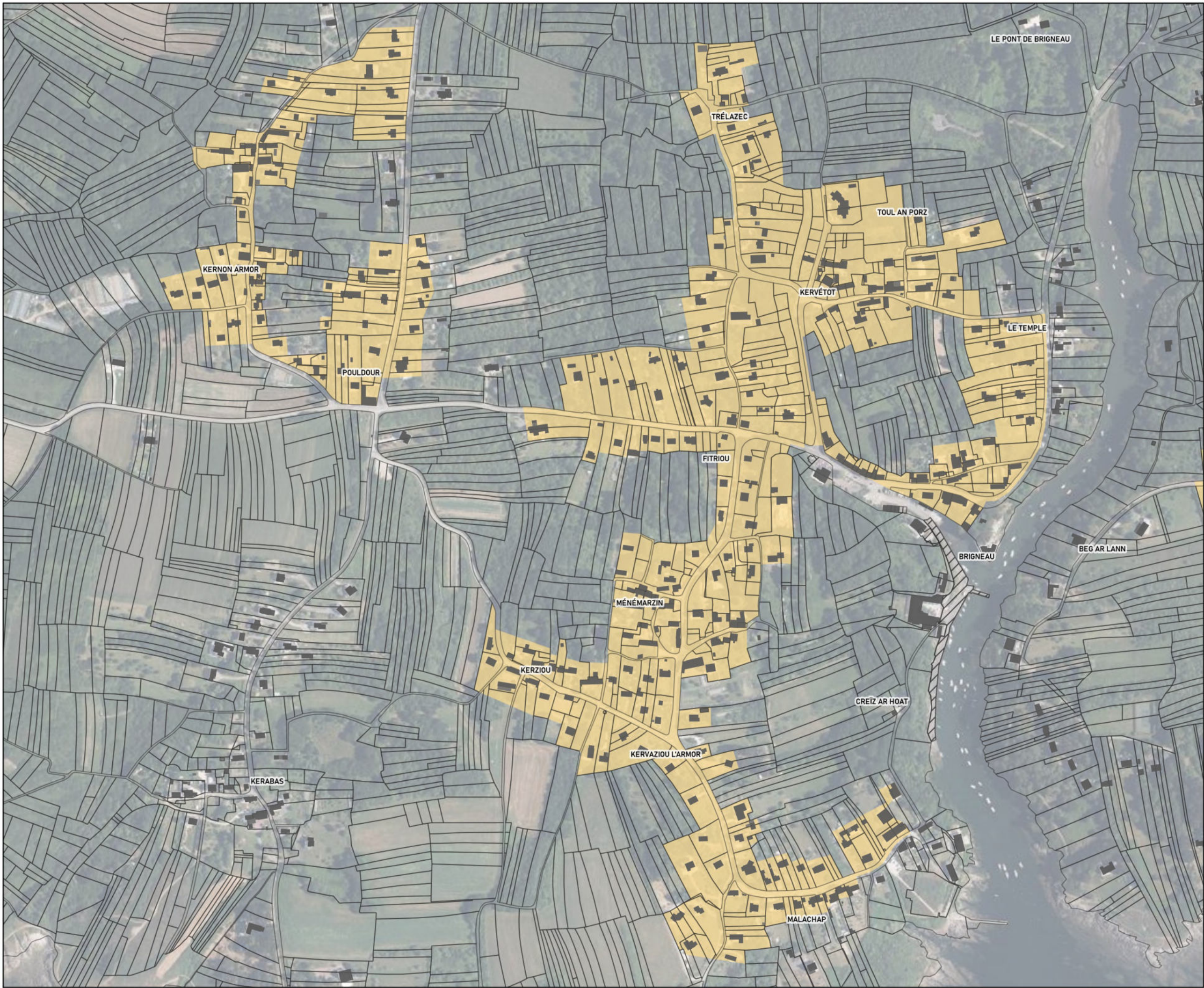
MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU





Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques

MOELAN SUR MER

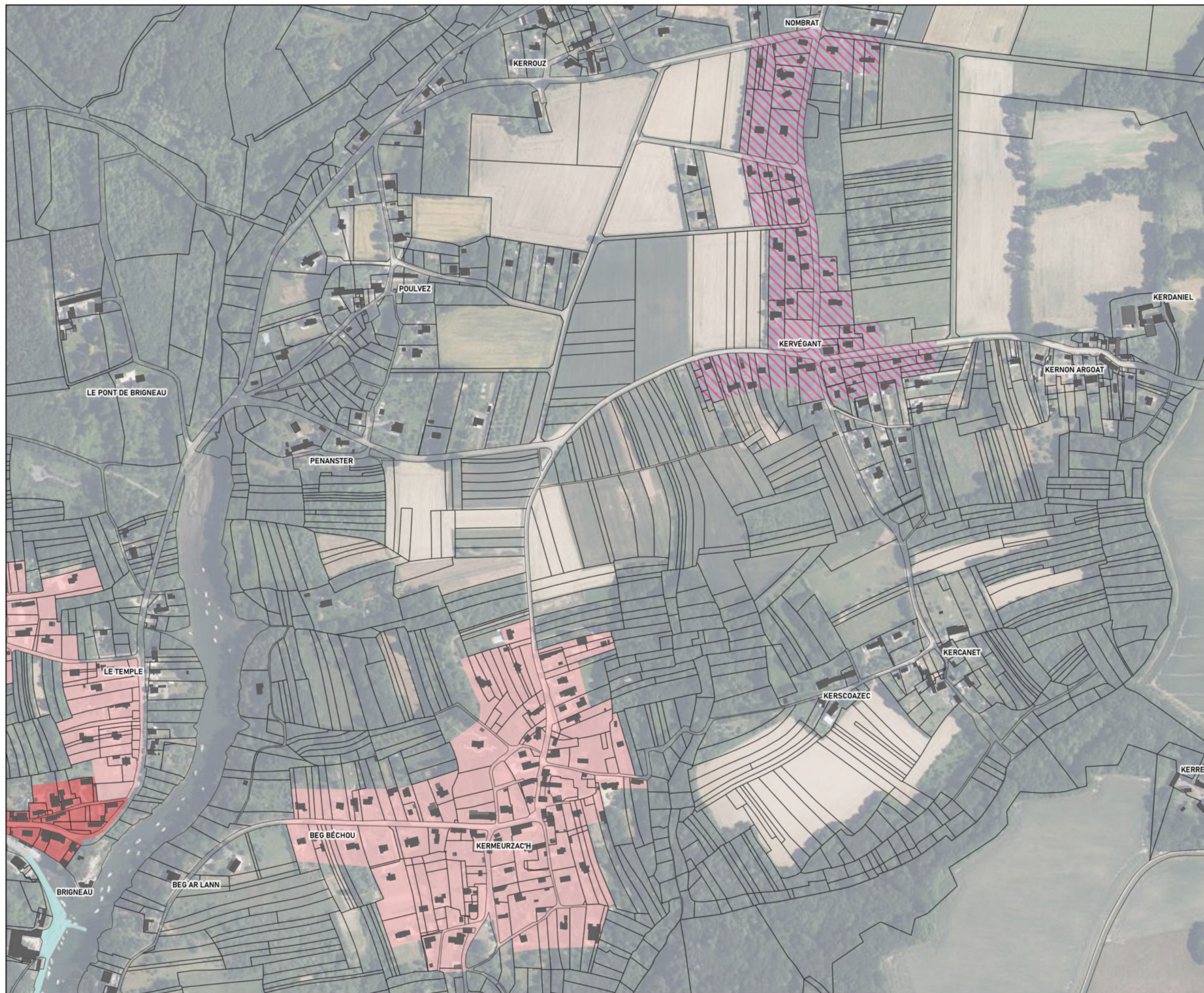


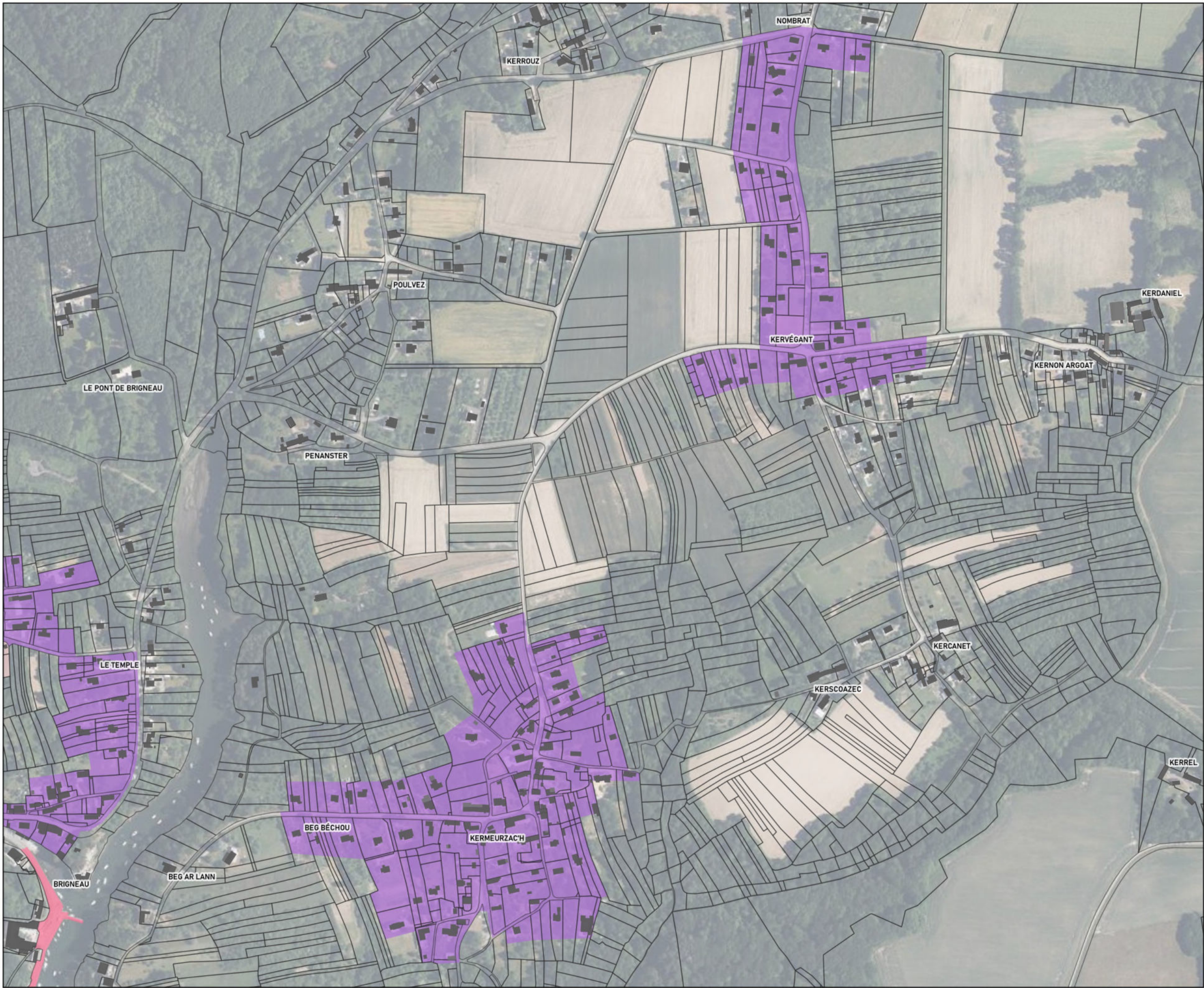
Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021





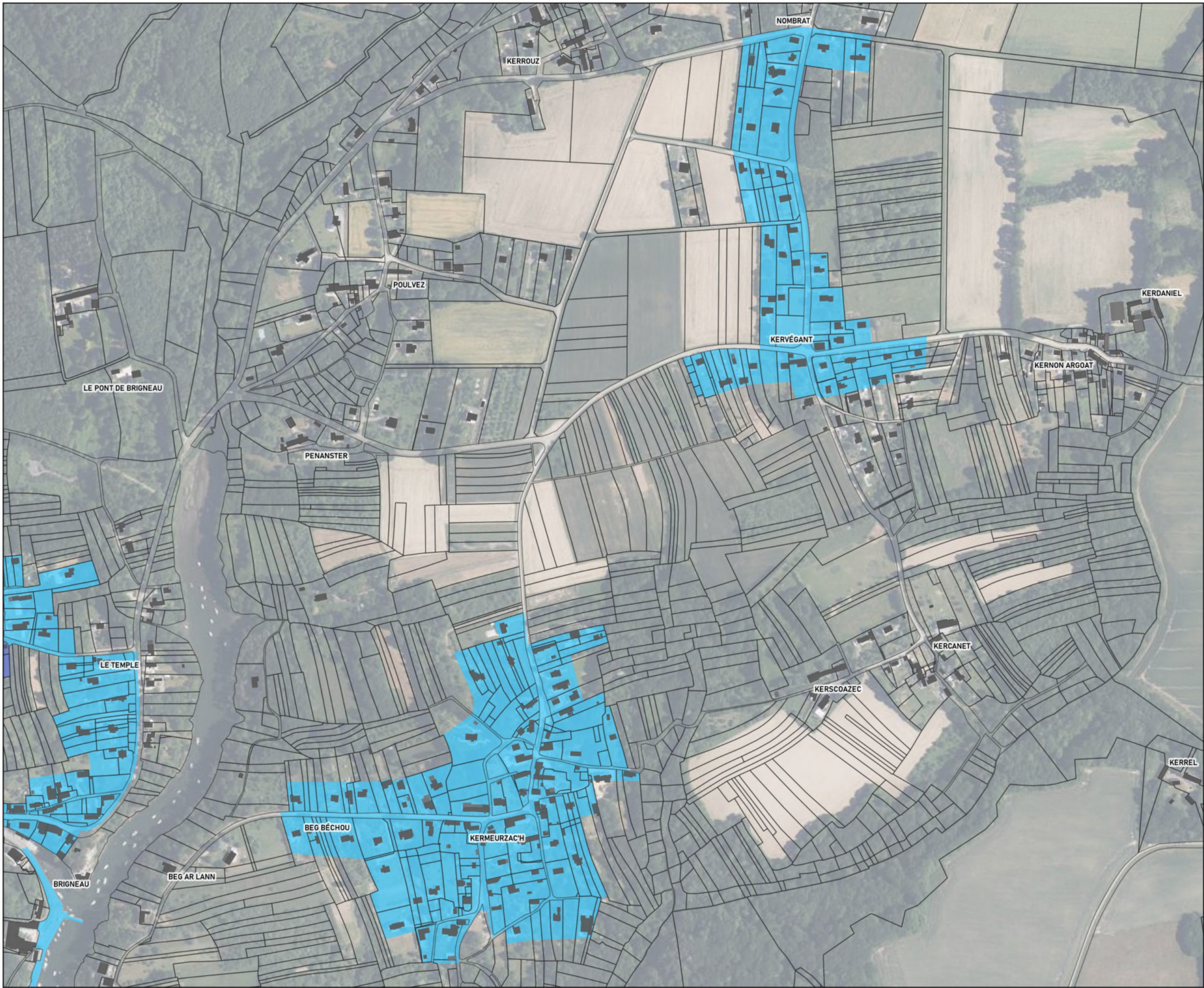
Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU





Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux limites séparatives

-  Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
-  Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
-  Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
-  Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
-  1AU
-  2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO © 2021

Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU



CITADIA
CONSEIL

Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021

Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux limites séparatives

- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021

Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU

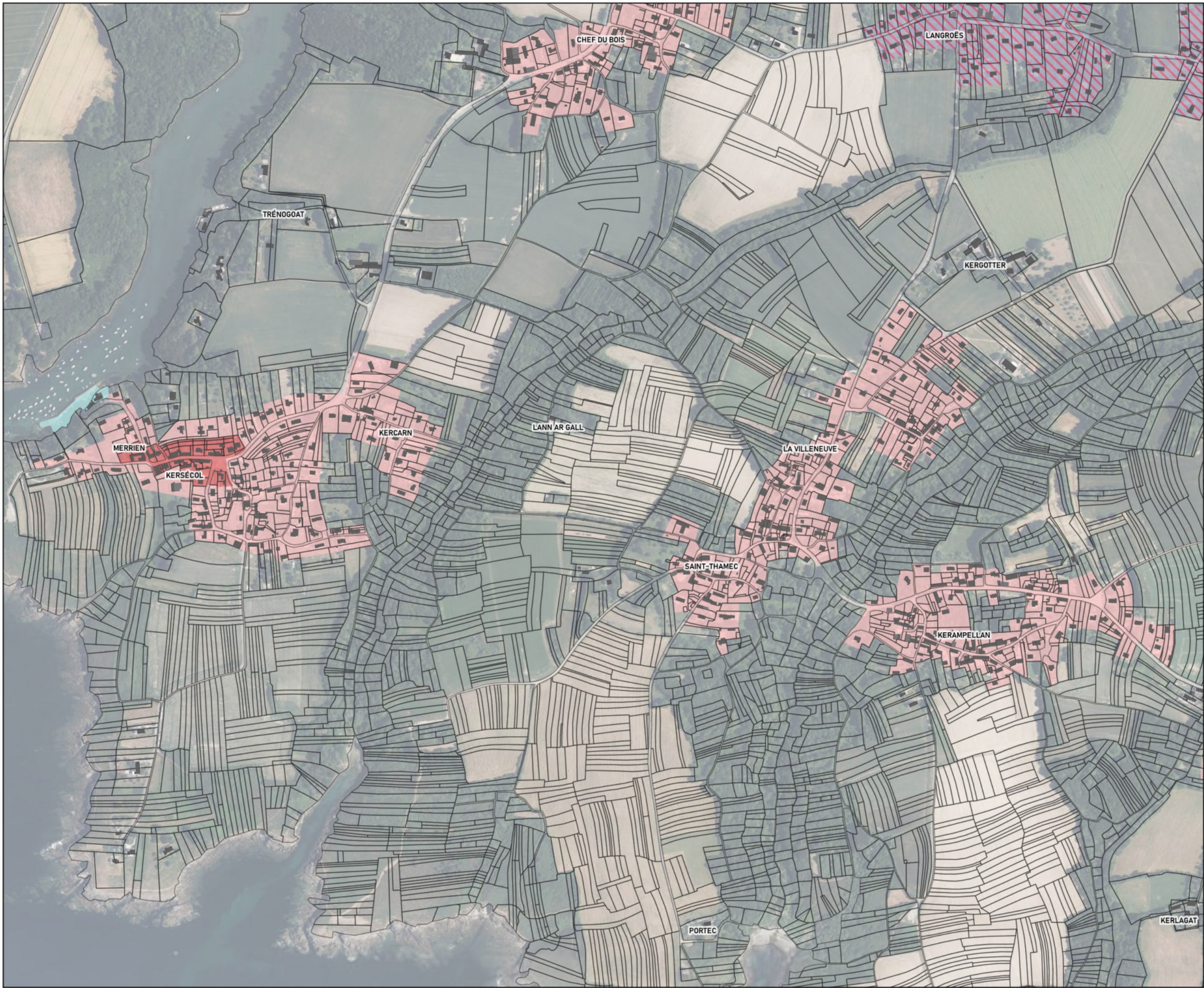


0 100 m



CITADIA
CONSEIL

Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques

MOELAN SUR MER

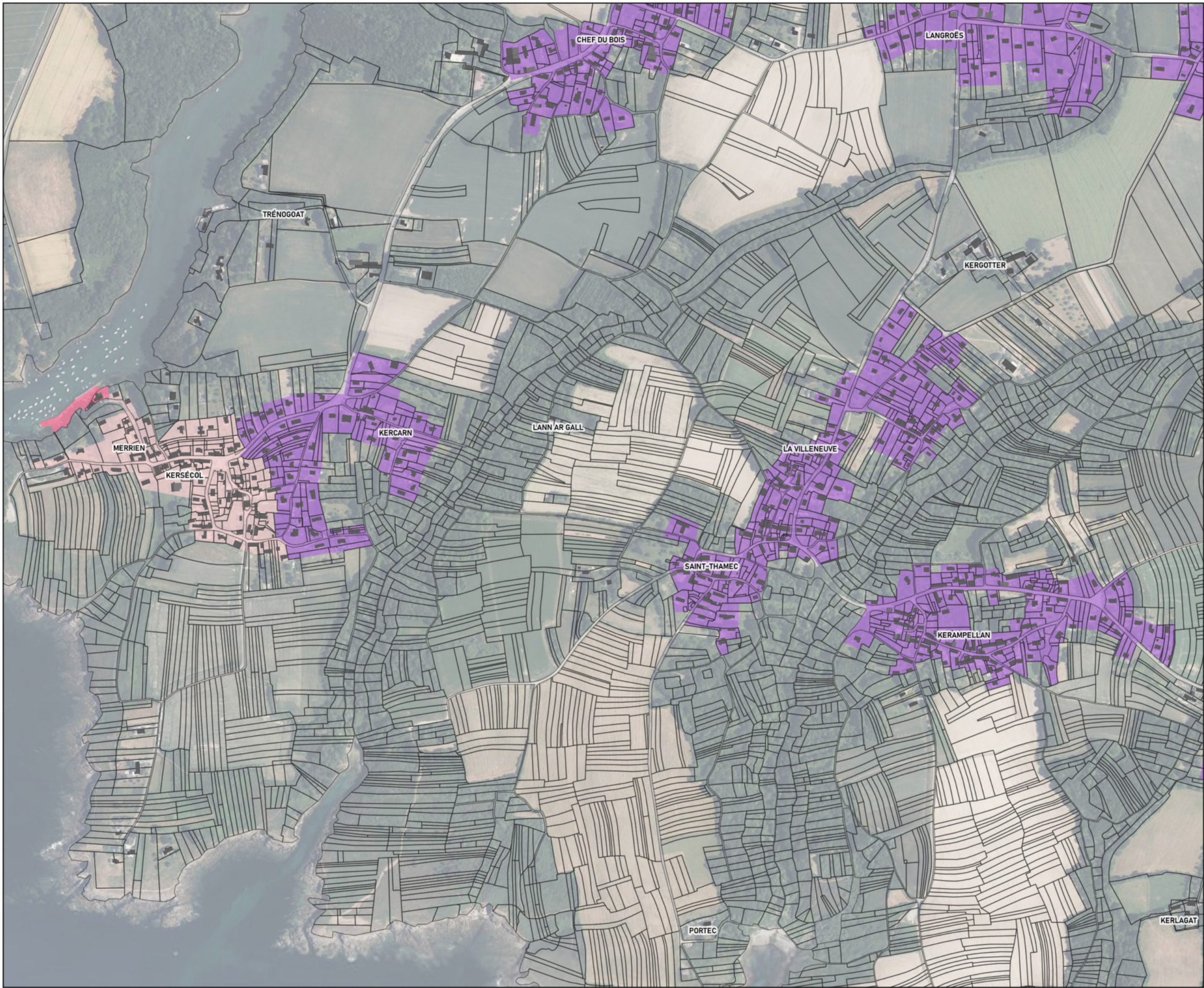


Mixité des fonctions

- Mixité des fonctions renforcée
- Mixité des fonctions sommaire
- Équipements d'intérêt collectif et service public
- Activités artisanales et industrielles exclusives
- Activités commerciales exclusives majeures
- Activités commerciales exclusives de proximité
- Activités économiques mixtes
- Hébergement hôtelier et touristique exclusif
- Secteur à vocation de camping
- Activités portuaires exclusives
- Secteur déjà urbanisé (SDU)
- 1AU
- 2AU



Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastre DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



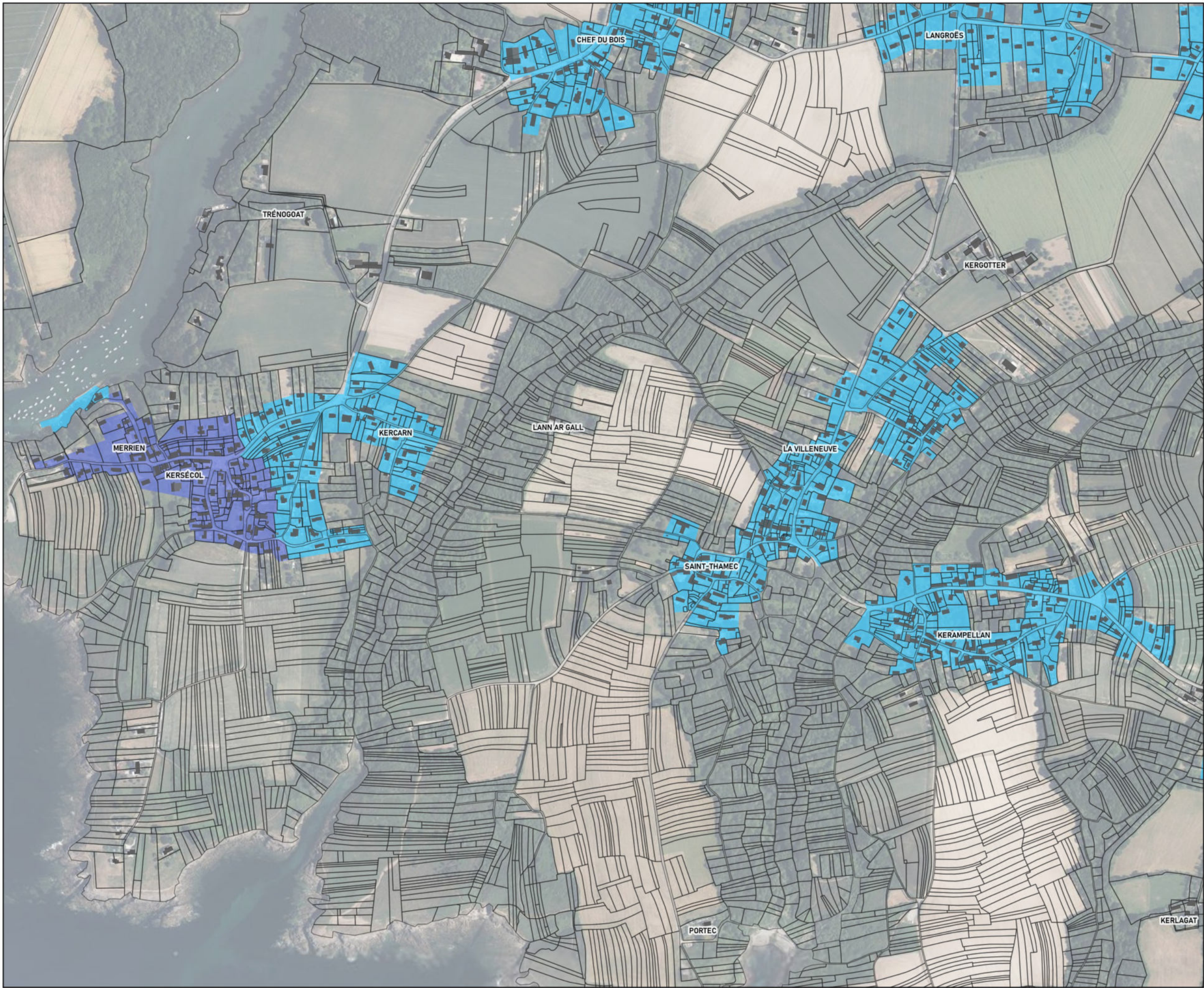
Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux voies

- Construction à l'alignement (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation libre
- Construction en retrait de 3m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Construction en retrait de 5m minimum (ou dans le prolongement de l'existant)
- Implantation dans le prolongement de l'existant
- Implantation entre 0 et 15 mètres, second rideau libre
- 1AU
- 2AU



Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Implantation aux limites séparatives

- Implantation sur au moins une limite séparative, quand retrait sur une limite, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 2m
- Implantation libre, si retrait, retrait minimum de 5m
- Implantation à au moins 3 mètres sur au moins une limite séparative latérale
- 1AU
- 2AU



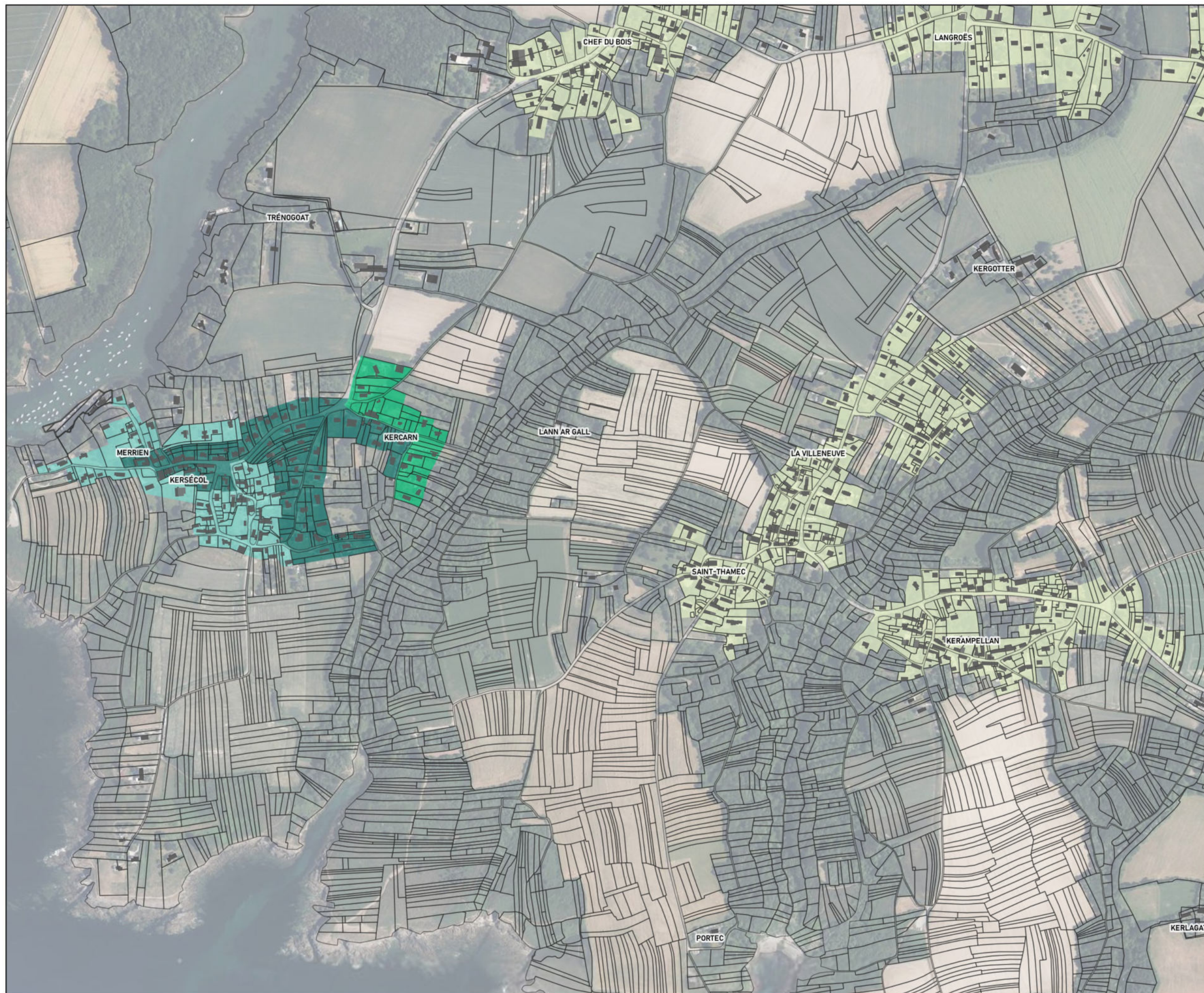
Règles graphiques

MOELAN SUR MER



Emprise au sol des constructions

- 70%
- 60%
- 50%
- 40%
- 20%
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU



0 100 m



CITADIA
CONSEIL

Citadia Conseil - Janvier 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30/05/2024
Cadastré DGFIP 2021
IGN BD ORTHO® 2021



Règles graphiques
MOELAN SUR MER



Hauteur des constructions

- R+3 + comble ou attique ou R+4
- R+2 + comble ou attique ou R+3
- R+1 + comble ou attique ou R+2
- Non réglementé
- 1AU
- 2AU